



Eau 17
Commission LA ROCHELLE NORD
Eau Potable

2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE	6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE	8
LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE	9
LE CONTRAT	10
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	11
Les avenants du contrat	11
Les conventions du contrat	11
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	12
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	13
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	14
PLAN DE GESTION DE LA SECURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	17
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT	18
LE PATRIMOINE DE SERVICE	19
VOTRE PATRIMOINE	20
LE RÉSEAU	20
Répartition par matériau	20
Répartition par diamètre	20
LES COMPTEURS	21
LE SERVICE AUX USAGERS	22
VOS BRANCHEMENTS	23
LES VOLUMES CONSOMMÉS	23
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS	24
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE	25
CAPACITÉ DE STOCKAGE	26
LE RENDEMENT DE RÉSEAU	26
L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)	26
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)	27
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	27
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	27
LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	28
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2021	29
L'EAU TRAITÉE	29
CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	30
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	31
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	32
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	35
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	36
Mise en sécurité de nos réservoirs	36
L'Origine des fuites	36
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	37



LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	38
LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	39
LE CARE	43
LE CARE	44
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE	45
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	45
ANNEXES.....	49
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	50
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA	51
L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	51
L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	52
Evolution et aménagement à prévoir	52
LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION	55
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	57
Attestation Dommages aux Biens	57
Responsabilité civile.....	58
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	59
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	62
Attestation Tous risques chantiers	63
LE PATRIMOINE DE SERVICE	64
LE PATRIMOINE DE SERVICE	65
Les ouvrages de stockage	65
Installations de surpression	65
Le réseau.....	65
Les équipements de réseau	67
Les compteurs.....	69
LE SERVICE AUX USAGERS	70
LA GESTION CLIENTÈLE	71
LA FACTURE 120 M ³	78
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	82
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE.....	85
LES VOLUMES D'EAU	86
LES INDICATEURS.....	91
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	95
LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUEE	96
L'EAU TRAITÉE	97
L'EAU DISTRIBUÉE.....	97
SYNTHÈSE	99
LES ANALYSES DE PILOTAGE SUR L'EAU DISTRIBUÉE	99
SYNTHÈSE	108
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE	112
MÉTABOLITES DE PESTICIDES	114
NITRATES.....	115
MANGANÈSE	115
CVM	116
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	117



DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	118
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	119
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	120
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	144
ANNEXES COMPLÉMENTAIRES	146
CONSTRUIRE SANS DÉTRUIRE	146
LE GLOSSAIRE	149
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	155



EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Déléataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégant constitue le socle de notre engagement.

L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Guillaume GUERPILLON

Le Directeur ATLANTIQUE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le **CPO** : le 30/05/2022

Approuvé par la Direction Territoriale **ATLANTIQUE** : le 30/05/2022



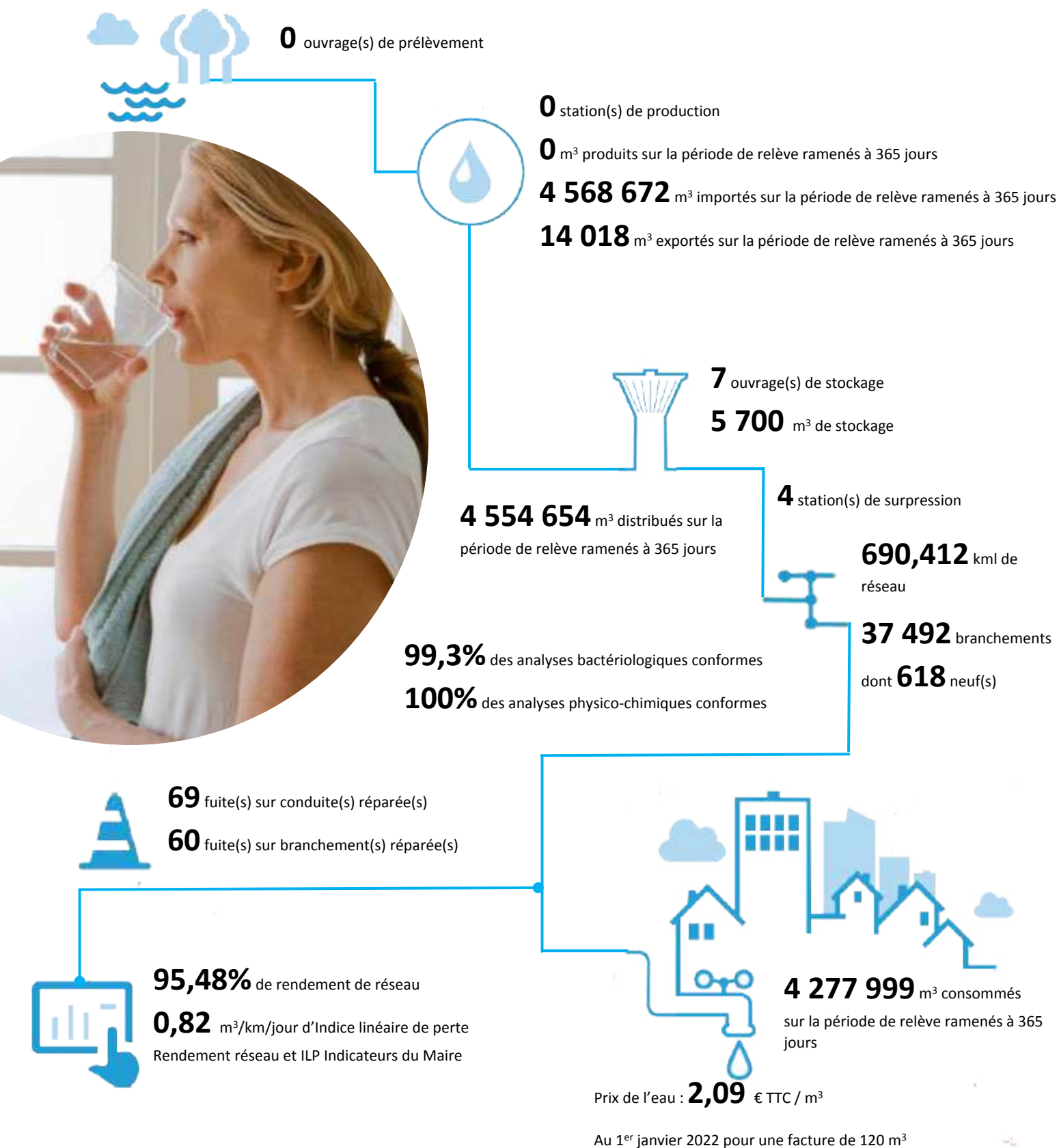


1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE





COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	0	0	-
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	4 572 208	4 568 672	-0,1%
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	12 944	14 018	8,3%
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	4 559 264	4 554 654	-0,1%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m³)	4 061 887	4 277 999	5,3%
Rendement de réseau (%)	90,65%	95,48%	5,3%
Indice linéaire de perte (m³/km/jour)	1,7	0,82	-51,9%
Linéaire de réseau (kml)	688,257	690,412	0,3%
Nombre de branchement	36 753	37 492	2%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	99,3%	-0,7%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	100%	0%
Nombre de fuite sur conduite réparée	56	69	23,2%
Nombre de fuite sur branchement réparée	58	60	3,4%
Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m³ (€ TTC / m³)	2,07	2,09	1%

L'amélioration du rendement est liée à plusieurs facteurs :

Le passage de la relève des compteurs en physique (abandon de la radio relève) a permis de réduire de façon significative le nombre compteurs estimés et ainsi de corriger la sous-estimation des volumes consommés.

A noter quelques gros dossiers de fuite après compteur chez particuliers et professionnels.

La relève physique a également permis de régulariser des compteurs non ou mal abonnés.

Le travail réalisé sur les renouvellements des conduites et des branchements a également participé à la réduction du nombre de m3 perdus.

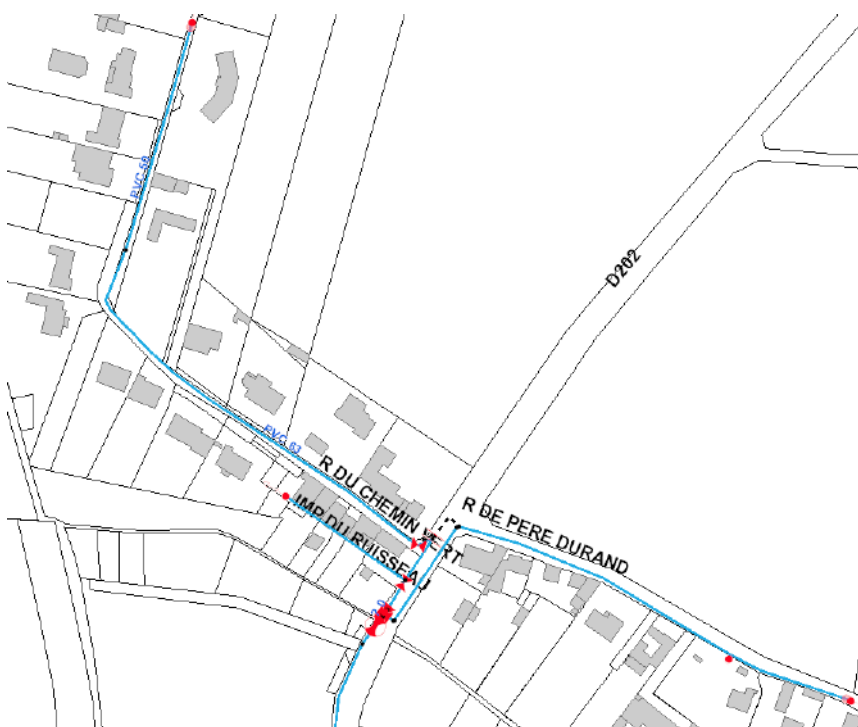


LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

- 271 branchements vétustes ont été renouvelés dans le cadre de nos OCR.

COMMUNES	BRANCHEMENTS
ANDILLY	33
AYTRE	1
DOMPIERRE-SUR-MER	2
LAGORD	39
L'HOUMEAU	17
MARSILLY	36
NIEUL SUR MER	1
PERIGNY	24
SAINT MEDARD D'AUNIS	19
SAINT ROGATIEN	20
VILLEDoux	15
SAINTE SOULLE	63
PUILBOREAU	1
TOTAL	271

- Pose de comptages de vente d'eau entre CDA et EAU 17 (Péré Durand, Villedoux RD9)





LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE

Communes	Type Travaux	Lieu des Travaux
NIEUL SUR MER	Extension	RUE DES GRAND CHAMPS
PUILBOREAU	Renouvellement	RUE DES VERGERS
ST ROGATIEN	Renouvellement	RUE DES NECHALIERS
ST OUEN D'AUNIS	Renouvellement	RUE DE LONGEVES
LAGORD	Renouvellement	IMPASSE DU CIMETIERE
ANDILLY	Renouvellement	RD137 LA PENISSIERE
NIEUL SUR MER	Renouvellement	RUE DE L'AUZIERE
L'HOUMEAU	Renouvellement	RUE DU CORMIER
LAGORD	Renouvellement	RUE ALFRED NOBEL
ST OUEN D'AUNIS	Renouvellement	RUE DE LONGEVES



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SYNDICAT REGION NORD DE LA ROCHELLE est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 octobre 2010, arrivera à échéance le 30 septembre 2022.

Les avenants du contrat

AVENANT N° 1	
Objet :	Transfert du contrat
date de signature par la Collectivité :	07/04/2014
date de visa de la préfecture :	09/04/2014
date d'effet :	10/04/2014
AVENANT N° 2	
Objet :	Nouveaux indices Modification de la formule d'actualisation
date de signature par la Collectivité :	07/01/2016
date de visa de la préfecture :	21/12/2015
date d'effet :	08/01/2016
AVENANT N° 3	
Objet :	Prise en compte de nouveaux ouvrages CSD - construire sans détruire
date de signature par la Collectivité :	26/07/2016
date de visa de la préfecture :	29/07/2016
date d'effet :	29/07/2016

Les conventions du contrat

CONVENTION	
Objet :	Achat d'eau
date de signature par la Collectivité :	26/12/2000
date de visa de la préfecture :	08/03/2001
date d'effet :	08/03/2001
CONVENTION	
Objet :	Achat d'eau
date de signature par la Collectivité :	09/01/2018
date de visa de la préfecture :	12/01/2018
date d'effet :	01/01/2018
CONVENTION	
Objet :	Occupation temporaire du domaine public (AOT)
date de signature par la Collectivité :	17/05/2019
date de visa de la préfecture :	
date d'effet :	20/05/2019

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée*



À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **11 Directions Régionales (DR)**, **1 Centre de Service Permanent (CSP)**, **23 Directions d'Exploitations (DEX)**, **23 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction d'exploitation** ET le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE
COLLECTIVITÉ ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

→ 4 enjeux : des solutions innovantes



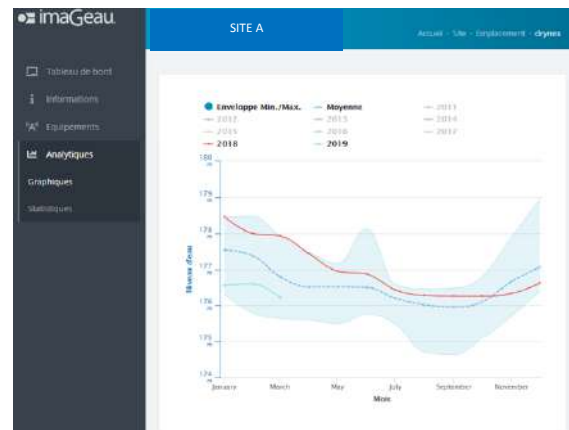
ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAÎTRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

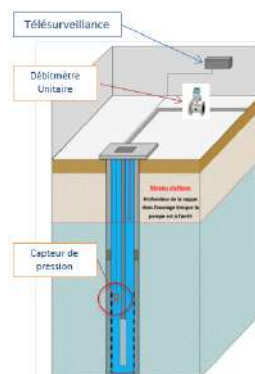
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

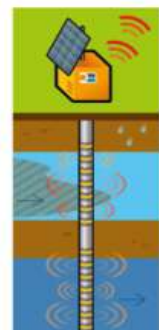
- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



② AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN DÉTECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

EAR® (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M® permet :

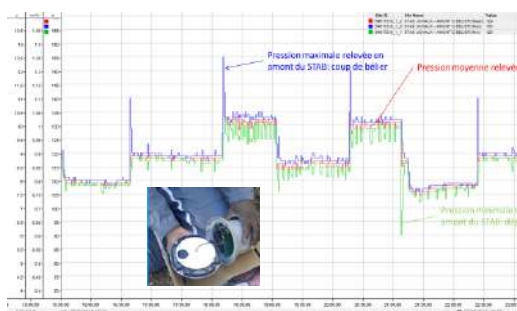
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRÉSERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHÉNOMÈNES TRANSITOIRES

CELLO4S® permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



ENJEU 2 SÉCURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

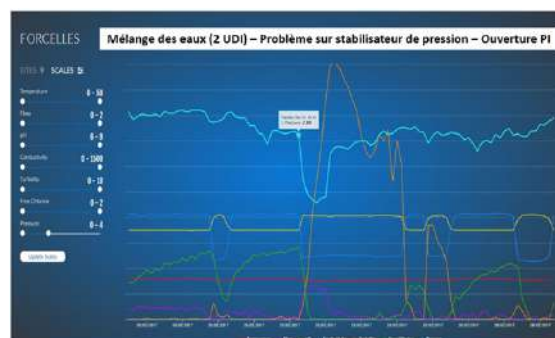
④ AMÉLIORER EN TEMPS RÉEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect® (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION : NOTRE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national. Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

Votre collectivité en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation ;**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau ;**
- **Vise à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



Extrait Guide ASTEE : déploiement du PGSSE en 10 modules

Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de** la Direction Générale de la Santé., **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :

1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques ($R_i = \text{Gravité} \times \text{Fréquence d'apparition}$)
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre les territoires afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE.**





LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT



GUERPILLON Guillaume

Directeur des Exploitations Atlantique
guillaume.guerpillon@saur.com



CORNU Arnaud

Responsable de Territoire AUNIS
arnaud.cornu@saur.com
05.46.51.37.17



4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*

VOTRE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	0
Station(s) de production	0
Station(s) de surpression	4
Ouvrage(s) de stockage	7
Volume de stockage (m³)	5 700
Linéaire de conduites (kml)	690,412



Matériau	Valeur (%)
Pvc	76,08
Fonte	14,9
Amiante ciment	5,1
Acier	1,51
Polyéthylène	1,22
Autres	1,19



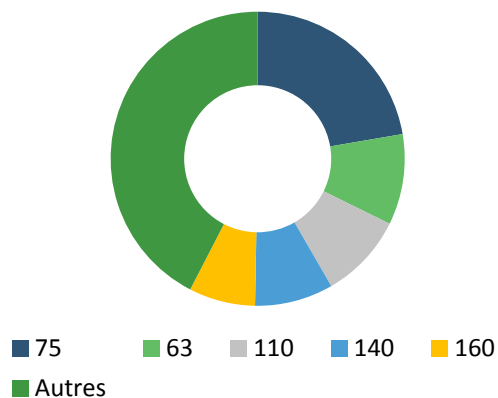
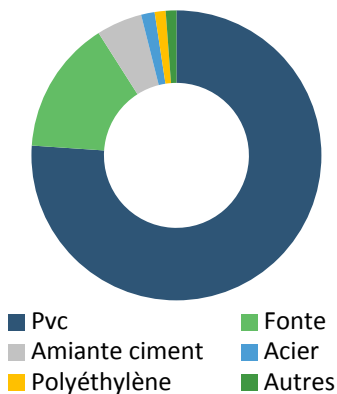
Répartition par diamètre

LE RÉSEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



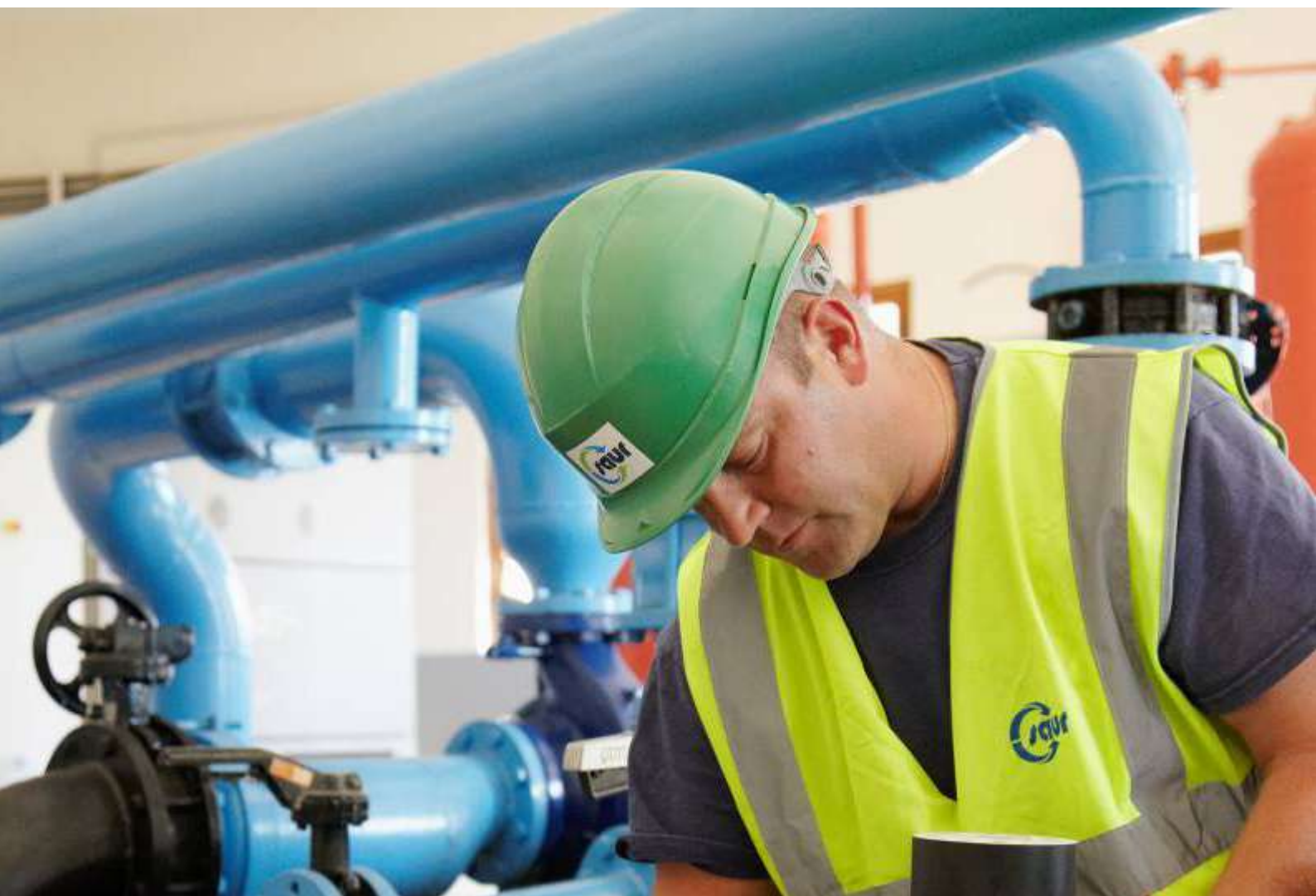
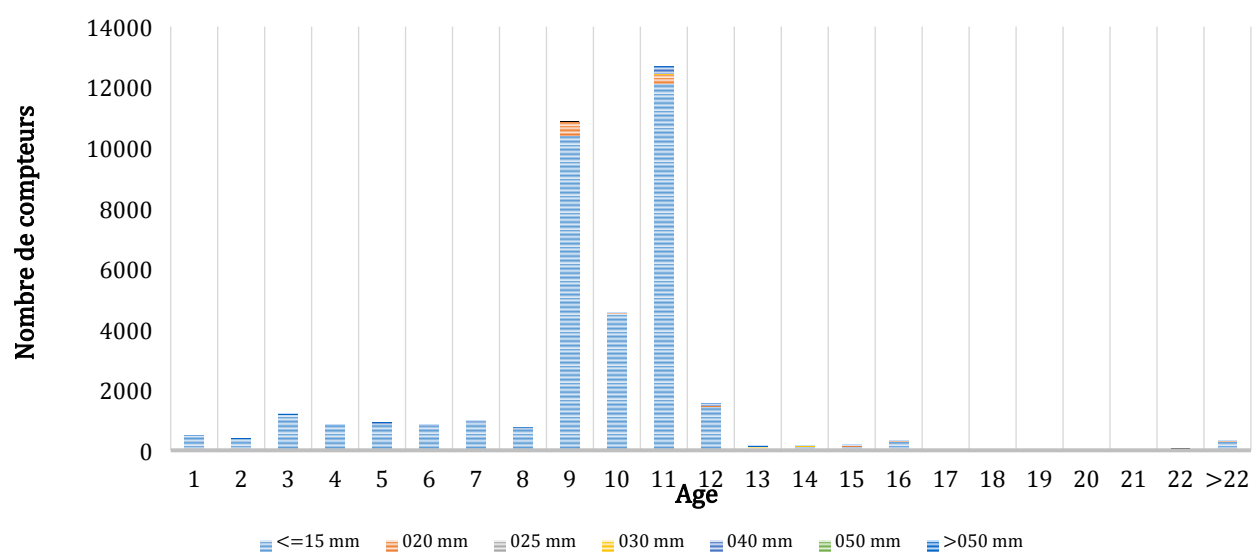
Diamètre	Valeur (%)
75	22,31
63	9,97
110	9,37
140	8,63
160	7,3
Autres	42,41



LES COMPTEURS

🕒 Il y a au total 37 493 compteurs. 148 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2021.

Répartition par âge et par diamètre





5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2020	2021
Nombre de branchements	36 753	37 492

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMÉS

Volume consommé : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (365j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

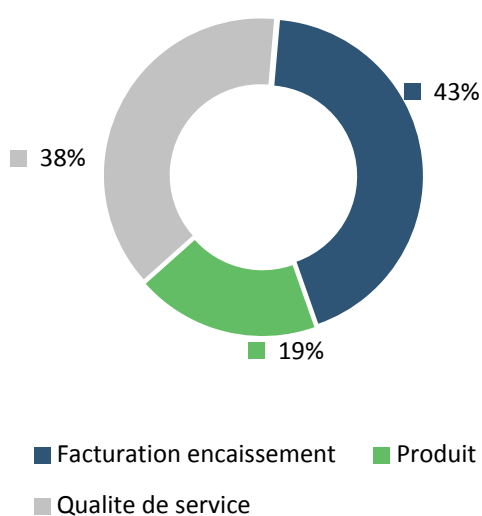
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2020	2021
Volume consommé hors VEG (m³)	4 061 887	4 277 999



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2020	2021
Facturation encaissement	0	198
Produit	0	86
Qualite de service	0	174



Le centre d'appels est ouvert de 8h à 18 h du lundi au vendredi au numéro suivant :

05 81 31 85 02

En dehors de ces plages, vous pouvez nous joindre au numéro d'astreinte : 05 81 91 35 03

Vous pouvez vous rendre au point d'accueil :
2 rue Alain Gerbault
17180 Périgny
Du lundi au vendredi de 10h à 13h



6.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNÉE**
Un regard sur notre activité



Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)

Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purgés, nettoyage de réservoirs, ...).

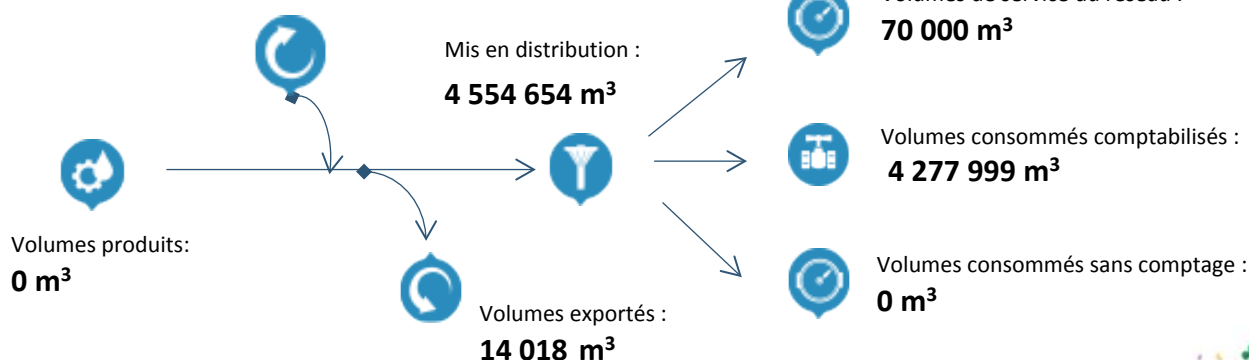
Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 365j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m ³) transitant dans le réseau	2020	2021
Volumes produits	0	0
Volumes importés	4 572 208	4 568 672
Volumes exportés	12 944	14 018
Volumes mis en distribution	4 559 264	4 554 654
Volumes consommés	4 061 887	4 277 999

Volumes en m3



4 568 672 m³



CAPACITÉ DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m ³)*	5 700
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	12 479
Capacité d'autonomie (en j)	0,5

*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

LE RENDEMENT DE RÉSEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2020	2021
Rendement primaire (%)	89,1%	93,9%
Rendement IDM (%)	90,65%	95,48%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2020	2021
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	1,7	0,82

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2020	2021
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	16,5	17,31

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

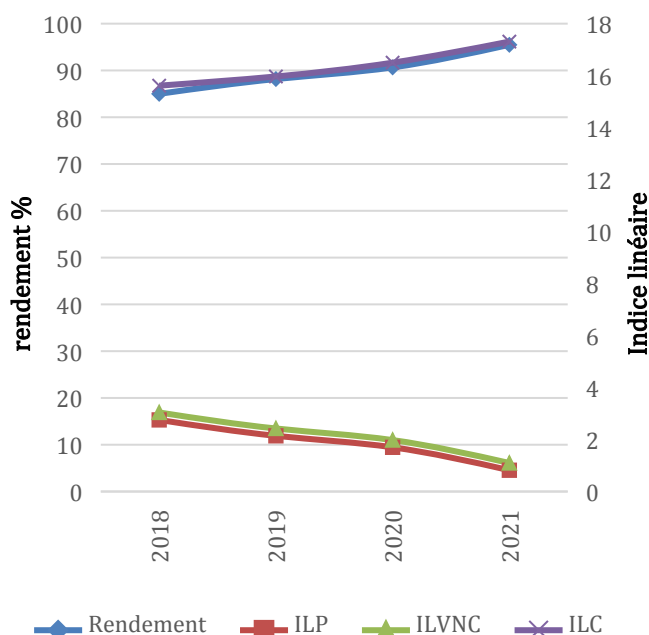
Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2020	2021
Consommation en KWh	35 552	51 324

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives.

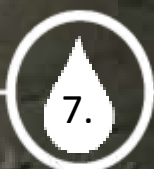


L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	1,98	1,1

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.



LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUEE

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

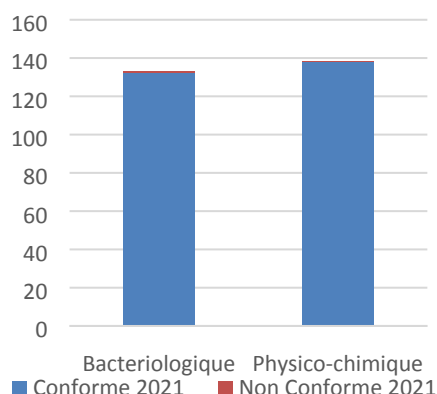
Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2021

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	99,3%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités	2020	2021
Bactériologiques	0	1
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

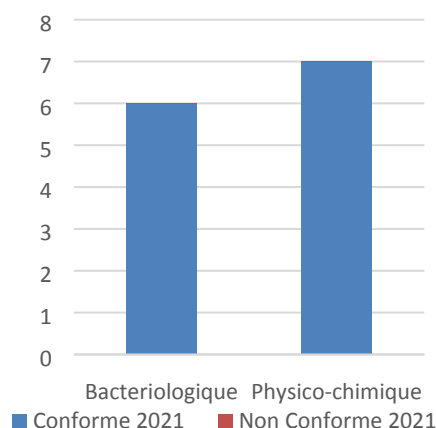
L'EAU TRAITÉE

Les eaux traitées sont les eaux produites par les stations de traitement.

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités eau traitée	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes sur l'eau traitée



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution



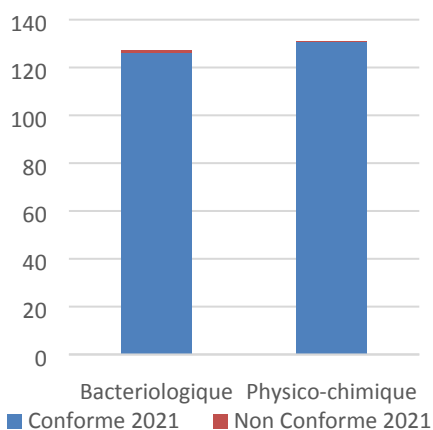
CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	99,3%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2020	2021
Bactériologiques	0	1
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée





8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m³)
99,3%	100%	4 277 999
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
95,48%	4 568 672	0	-
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,27	9,266	690,411	110
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
0,82	1,1	17,31	690,411
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,09	2,07	79 155	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
0	98,37
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2021 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
1,51	107249,08	7 108 144	2,8	36 743
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m³)
0	0	4 277 999
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours



9.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Préserver et moderniser votre patrimoine



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2020	2021
Nettoyage des réservoirs	7	6
Nombre de campagnes de recherche de fuites	73	25
Linéaire inspecté (ml)	71 229	66 888
Nombre de fuites trouvées	25	35
Réparation fuites/casses sur conduite	56	69
Réparation fuites/casses sur branchement	58	60
Interventions d'entretien	163	158

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

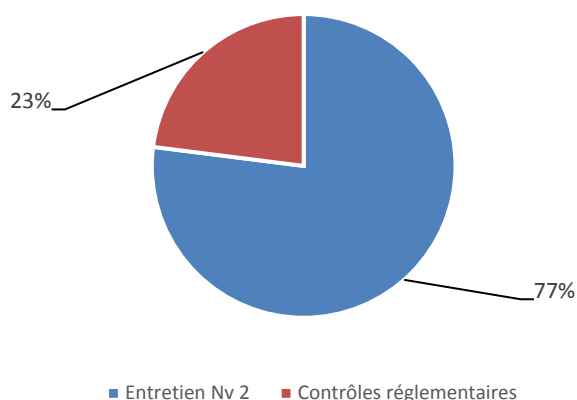




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2020	2021
Entretien niveau 2	27	17
Contrôles réglementaires	4	5



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif	68	17
Préventif	-	-

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





10.

LES PROPOSITIONS
D'AMÉLIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



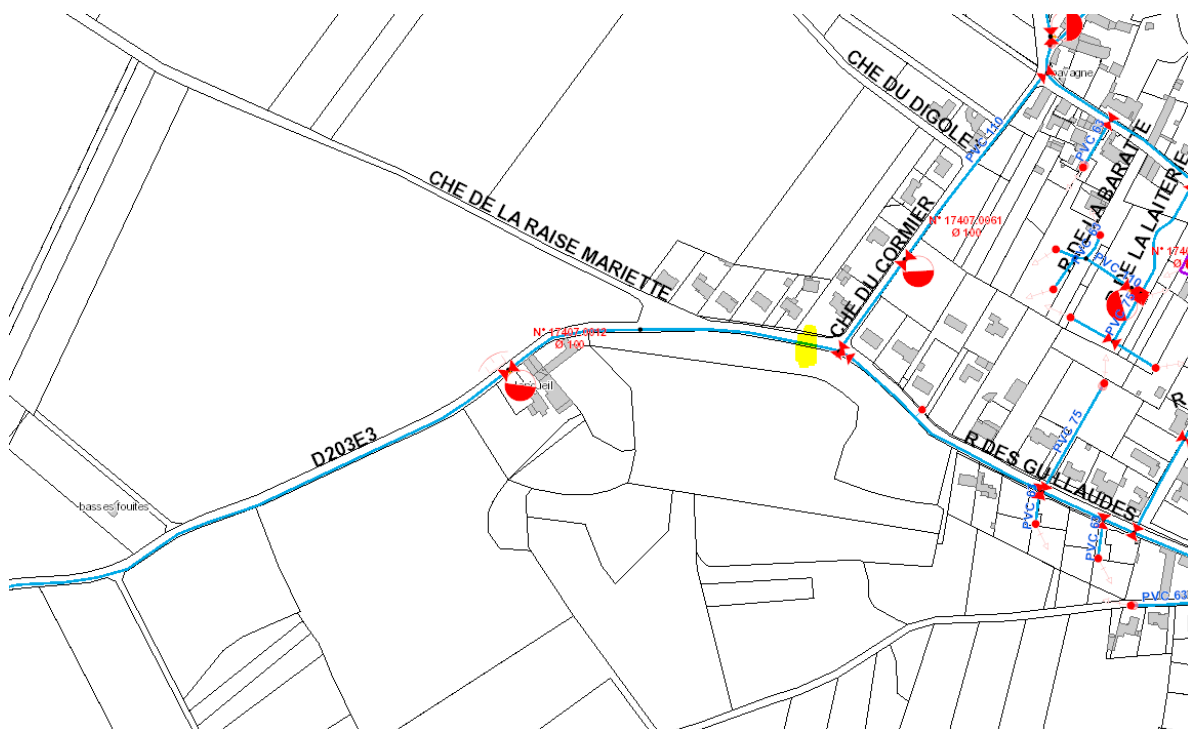
LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

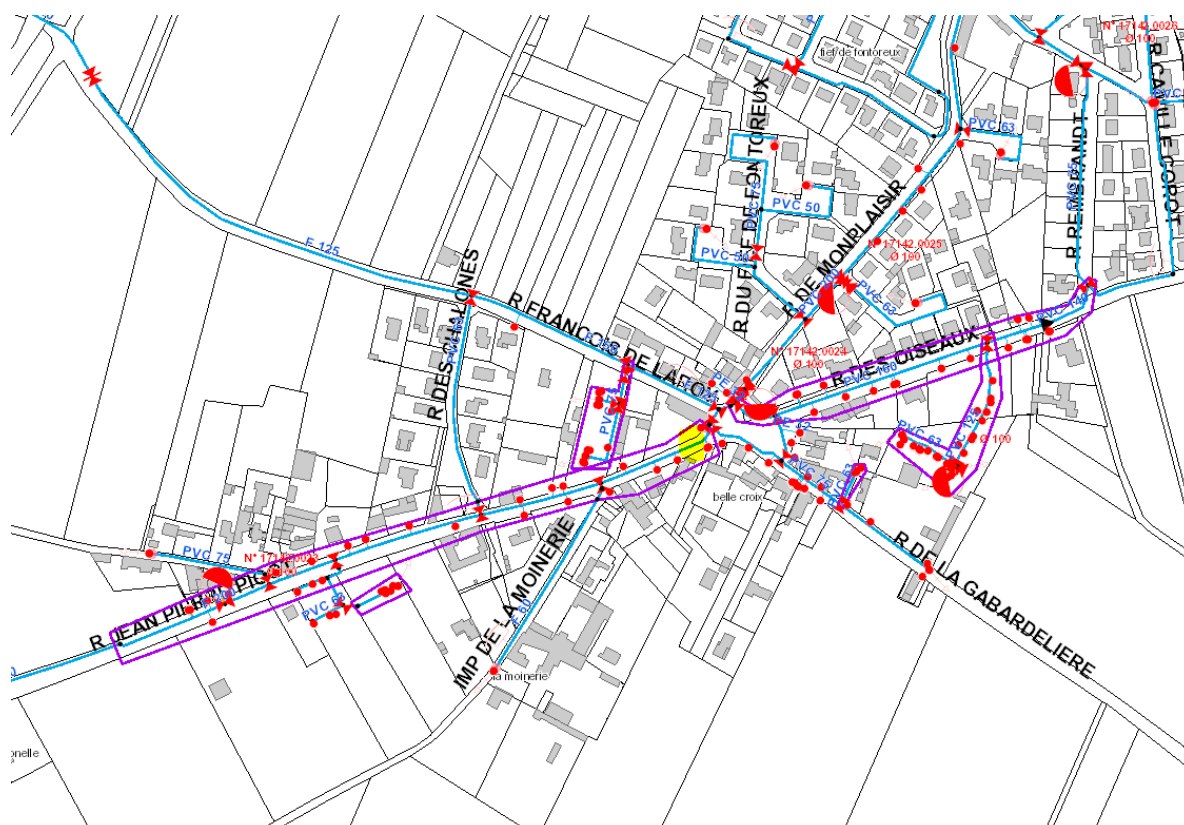
Ouvrages :

- Mise en place de colonne sèche sur tous les réservoirs du contrat.
- Réservoir de Sainte Soulle :
 - Revoir l'étanchéité de la cuve
 - Changement de la tuyauterie d'évacuation du trop-plein / vidange
 - Création by pass équipé d'un stabilisateur de pression amont
- Réservoir d'Aytré :
 - Remplacer le robinet à flotteur par une vanne altimétrique
- Réservoir de Dompierre sur Mer :
 - Installer une chloration intermédiaire

Réseaux :

- Sainte Soulle :
 - Pose de 2 débitmètres pour aider à la recherche de fuite et améliorer le rendement de réseau. Secteur très étendue et très fuyards.





- Puilboreau :
 - Pose d'un débitmètre de sectorisation afin de comptabiliser la distribution du Centre Commerciale de Beaulieu



- Protection cathodique sur Puilboreau St Xandre : Réhabilitation et renforcement
- Renouvellement de réseaux, voire tableau d'amélioration ci-dessous



COMMUNE	RUE	NATURE DIAMETRE	LONGUEUR	DESCRIPTIF DES TRAVAUX
CHARRON	ecluse	PVC 63	531 ml	Renouvellement
CHARRON	Route de Marrans	PVC 75 et 63 collé	3700 ml, dont 700 ml dans les champs	Renouvellement et déplacement
MARSSILY	Impasse rue de l'ancienne poste	PVC 50 collé	40 ml	Renouvellement
MARSSILY	Impasse 2 rue de l'ancienne poste	PVC 50 collé	25 ml	Renouvellement
NIEUL SUR MER	residence le Val HUREAU (2022)	F60	460 ml	Renouvellement Vielle fonte
NIEUL SUR MER	6 bis avenue du parc	PVC 50 réseaux privé		Renouvellement et déplacement
NIEUL SUR MER	rue des primes verts	F60	200ml	Renouvellement Vielle fonte
NIEUL SUR MER	Quartier des grands champs			Renouvellement
NIEUL SUR MER	Rue des Mottes (2022)	F50	20 ml	Renouvellement
LAGORD	Avenue du Val D'Isère	F80	280 ml	Renouvellement Vielle fonte
LAGORD	Rue des Chaumes	PVC 50 à 140	530 ml	Renouvellement
L'HOUMEAU	Haut Pampin	F100	350 ml	Renouvellement Vielle fonte
DOMPIERRE	Quéreux face au tabac rue de Gaule (2022)	PVC 40	30 ml	Renouvellement et déplacement
DOMPIERRE	Impasse des violettes	F60	210 ml	Renouvellement et déplacement
DOMPIERRE	rue saint vincent	F60	184 ml	Restructuration et renou
DOMPIERRE	rue saint leonard	f60	73 ml	Restructuration et renou
DOMPIERRE	rue des chaume	f60	157 ml	Restructuration et renou
SAINTE SOULLE	rue de la Rochelle (usseau)	F60 et F100	615 ml	Renouvellement et déplacement
SAINTE SOULLE	Quéreux au niveau du rond point	PVC 32	40 ml	Renouvellement
SAINTE SOULLE	Rue de Paris	AC 150	320 ml	AC
SAINTE SOULLE	Rue Pierre loti	F60	60 ml	Renouvellement Vielle fonte
VERINES	Rue des Gués	PVC 63	280 ml	Renouvellement
VERINES	Rue des Charrons (2022)	F100	1211 ml	Renouvellement Vielle fonte
VERINES	Impasse (au niveau du 4 rue de Guignerie	PE32	30 ml	Renouvellement et déplacement
VERINES	Impasse rue des mongeliere (2022)	PVC 50 vétuste	100 ml	Renouvellement
PERIGNY	Rue du Miget	PVC 110	180 ml	Restructuration et renou
PERIGNY	Rue E Delacroix	PVC 160	580 ml	Renouvellement
SAINT ROGATIE	Cour de la rue des murs			Renouvellement
AYTRE	Rue des Cités			Renouvellement Vielle fonte
AYTRE	rue victor Hug			Renouvellement Vielle fonte
AYTRE	Albert premier			Renouvellement Vielle fonte
AYTRE	Guy Mocquet			Renouvellement Vielle fonte
AYTRE	Petit Marseille			Renouvellement Vielle fonte
AYTRE	Edmaond Grasset entre rue de la Gare et rue de courteras (2022)	F150	300 ml	Renouvellement Vielle fonte
SAINT MEDARD	Chemin du Prés	PVC 63	41 ml	Renouvellement
SAINT XANDRE	Rue de Dompierre	PVC 40	30 ml	Renouvellement et déplacement
SAINT XANDRE	La sauzaie route de st Xandre	AC 60	1100 ml	AC
SAINT XANDRE	La Sauzaie Moque Souris	PVC 40	85 ml	Renouvellement
SAINT XANDRE	La Sauzaie Moque Souris	PVC 50 (le long de la route)	720 ml	Renouvellement
VILLEDoux	Les Ormeaux	AC 60	750 ml	AC
VILLEDoux	Le seuil	AC60	150 ml	AC
LONGEVES	Impasse du Puy	PVC 25	50 ml	Restructuration et renou
SAINT OUEN	Route des Longeard	AC60	2000 ml	AC
ANDILLY	Rue St Gilles	AC 60	200 ml	AC
ANDILLY	Rue des Loges	AC 60	450 ml	AC
ANDILLY	Rue Château Musset direction ecluse	PVC63		
SERIGNY	Petit Réhon	PVC 50	180 ml	Renouvellement
SERIGNY	Rue Basse			



11.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

17/05/2022

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **SUD-OUEST**
 Centre **ATLANTIQUE**
 Département **CHARENTE-MARITIME**
 Collectivité **SD LA ROCHELLE NORD EAU**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS		7 310,6	7 869,1	7,6
Exploitation du service		3 196,9	3 371,5	
Collectivités et autres organismes publics		3 385,7	3 570,0	
Travaux attribués à titre exclusif		591,8	775,2	
Produits accessoires		136,2	152,4	
CHARGES		7 735,0	8 136,4	5,2
Personnel		918,1	989,2	
Energie électrique		5,0	8,6	
Achats d'eau		1 719,7	1 739,4	
Produits de traitement		0,4	0,8	
Analyses		27,4	25,4	
Sous-traitance, matières et fournitures		266,9	480,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		16,8	-4,0	
Autres dépenses d'exploitation		542,1	508,2	
- Télécommunications, poste et télégestion		27,5	13,1	
- Engins et véhicules		217,6	228,6	
- Informatique		187,7	184,7	
- Assurances		20,2	23,4	
- Locaux		48,2	31,4	
- Divers		40,9	26,9	
Contribution des services centraux et recherche		280,8	283,7	
Collectivités et autres organismes publics		3 385,7	3 570,0	
- Part collectivité		3 385,7	3 570,0	
Charges relatives aux renouvellements		358,3	342,0	
- Pour garantie de continuité du service		18,8	2,5	
- Programme contractuel		339,5	339,5	
Charges relatives aux investissements contractuels		140,1	140,1	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		140,1	140,1	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		0,4	0,2	
Charges relatives investissements du domaine privé		39,3	47,5	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		33,8	4,6	
RESULTAT AVANT IMPOT		-424,3	-267,2	37,0
RESULTAT		-424,3	-267,2	37,0

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
 domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 130-023001 -170500 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 17/05/2022



MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :



- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.



13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

12.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée*



À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

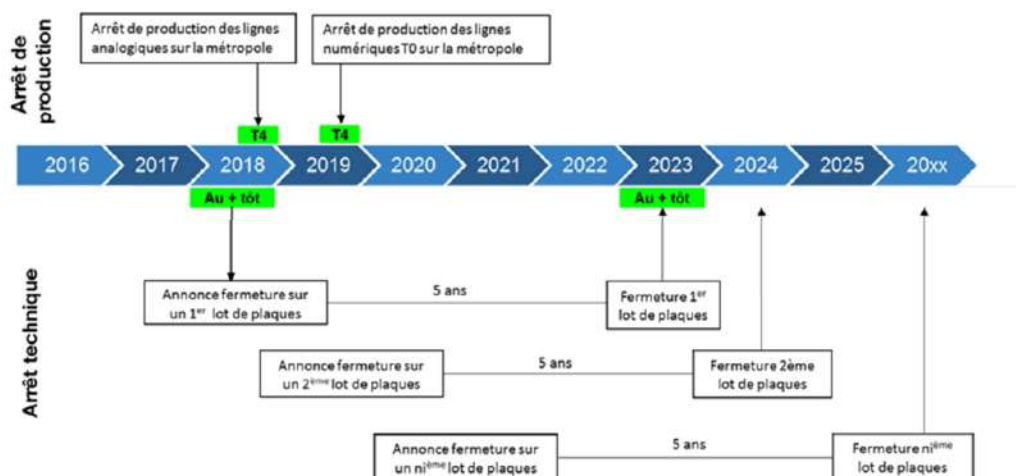


Orange, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.



Source du document : Orange



L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

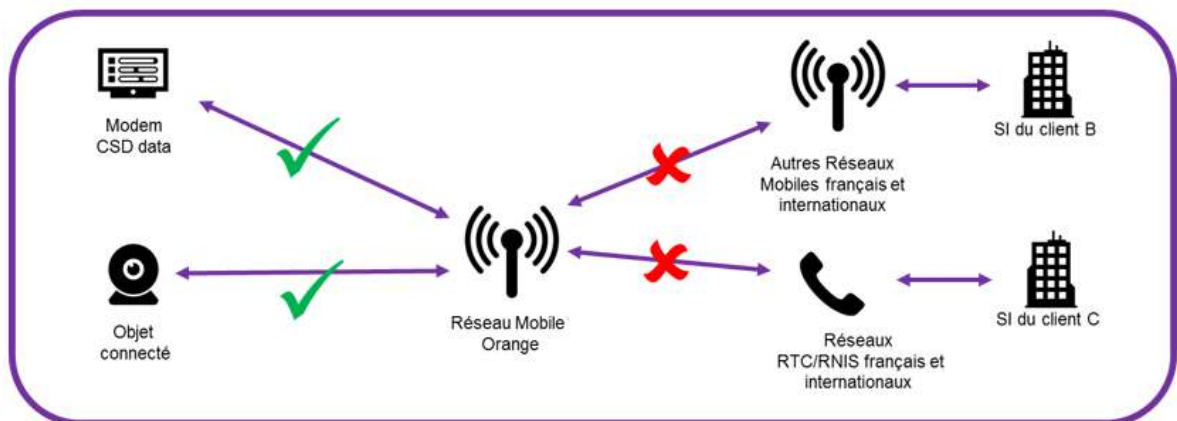
Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

Fermeture en janvier 2019 2021 : prolongement de 2 ans par orange



Source du document Orange



a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement au **1er Janvier 2021**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMDData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

Evolution et aménagement à prévoir

Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- Des temps de connexions et d'échanges d'information rapides
- Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.



Ces technologies s'appuient :

- Sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphones. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si elle est trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevées mais encore peu déployée.

Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitant les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.

Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.



Pour les réseaux filaires, SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau utilise une infrastructure privée opérateur et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui réduit les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.



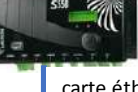
Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.

Tableau des adaptations

Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	Cellbox GSM Data ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S50 en GSMDData ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S500 en GSMDData 	Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S500 en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	Easy en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	
Comptage, réservoir	Telbox en RTC ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couvert en GSMIP	S500 en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP	 carte ethernet 



LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION



Objet : Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

Contexte : Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

Dispositions générales :

Périmètre :

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

Autorités :

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	



Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le **contrôle de mise en service (CMS)** est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la **déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ Le **personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
 - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
 - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
 - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**
 - Inspection périodique sans mise à l'arrêt
 - Inspection périodique avec arrêt (complète)
 - Requalification incluant une inspection avec arrêt
 - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
 - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
 - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
 - Notice constructeur
 - Document de mise en service
 - Document de suivi en service de l'équipement



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

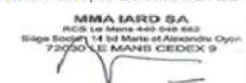
Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2022 au 31 Mars 2023 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 25 Mars 2022



MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281522** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2022 au 31/03/2023 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 25 mars 2022

Pour la Compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par : MBemba Toure
E-mail : mbemba.toure@allianz.com
Heure de signature : 25-03-2022 15:02:02
Adresse IP : 148.64.8.42

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com





Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339379984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,
 - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait à PARIS le 30/12/2021

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Tour CB21 - 16, Place d'Iris - 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1.	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} Avril 2020 au 1^{er} Avril 2023 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 08 Avril 2020

AIG Europe SA
Tour CB21 - 16 Place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
Tél : +33 1 49 02 42 22
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe SA - compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse Postale : Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04



Attestation Tous risques chantiers



GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :

SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne - CS 40082

92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929



Période de	du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 36 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2022

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026



13.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Réservoir d'Andilly Sérigny	300 m ³	46,3	41,5	15	Oui	ANDILLY
Réservoir d'Aytré	1800 m ³	55	44	19	Oui	AYTRE
Réservoir de Charron	300 m ³	27,1	21,7	6	Oui	CHARRON
Réservoir de Dompierre sur mer	300 m ³	57,3	50,3	31	Oui	DOMPIERRE-SUR-MER
Réservoir de Puilboreau	2000 m ³	62,1	53,7	32	Oui	PUILBOREAU
Réserveoir de Saint Soulle	800 m ³	68,1	60,7	39	Oui	SAINTE-SOULLE
Réservoir d'Andilly St Ouen	200 m ³	41,5	37,6	26	Oui	SAINT-OUEN-D'AUNIS

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Surpresseur dans réservoir Charron (8010)	CHARRON	1995	25 m3/h	Oui	Non	Surpresseur installé sur la distribution du CE
Supresseur dans Réservoir de Dompierre sur Mer (8040)	DOMPIERRE-SUR-MER	1900	0 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur dans réservoir de Puilboreau (8090)	PUILBOREAU	1900	0 m3/h	Oui	Non	Surpresseur installé sur l'adduction du CE
Surpresseur dans réservoir de Sainte Soulle (8060)	SAINTE-SOULLE	2011	0 m3/h	Oui	Non	Surpresseur installé sur l'adduction du CE

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	0	3
Acier	100	105
Acier	150	55
Acier	200	132
Acier	250	41
Acier	300	9046
Acier	400	977
Acier	50	38
Acier	500	5



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Amiante ciment	100	2470
Amiante ciment	125	6515
Amiante ciment	150	8360
Amiante ciment	160	92
Amiante ciment	175	101
Amiante ciment	200	4425
Amiante ciment	250	911
Amiante ciment	40	45
Amiante ciment	450	845
Amiante ciment	60	8690
Amiante ciment	80	2775
Fonte	0	2
Fonte	100	20334
Fonte	110	127
Fonte	125	6650
Fonte	140	2
Fonte	150	20136
Fonte	160	67
Fonte	175	340
Fonte	200	18637
Fonte	225	230
Fonte	250	8559
Fonte	300	5243
Fonte	350	933
Fonte	40	53
Fonte	400	3483
Fonte	50	60
Fonte	60	11224
Fonte	75	403
Fonte	80	5985
Fonte	90	402
Inconnu	0	7808
Inconnu	100	17
Inconnu	125	160
Inconnu	140	157
Inconnu	160	12
Inconnu	300	9
Inconnu	60	11
Plomb	40	11
Polyéthylène	0	31
Polyéthylène	110	165
Polyéthylène	125	35
Polyéthylène	140	311
Polyéthylène	160	1286
Polyéthylène	200	795
Polyéthylène	225	47
Polyéthylène	25	23
Polyéthylène	32	282
Polyéthylène	40	452
Polyéthylène	50	4208
Polyéthylène	63	258
Polyéthylène	75	22
Polyéthylène	90	537
Pvc	0	41
Pvc	100	39
Pvc	110	64403
Pvc	125	26640
Pvc	140	59104
Pvc	150	9
Pvc	160	48942



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Pvc	200	9859
Pvc	225	3779
Pvc	25	29
Pvc	250	859
Pvc	32	530
Pvc	40	4607
Pvc	400	6
Pvc	50	43743
Pvc	500	1
Pvc	63	68607
Pvc	70	1157
Pvc	75	153621
Pvc	80	10
Pvc	90	39288
Total		690412

Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Borne de puisage monétique	10
Clapet	8
Compteur	96
Defense incendie	201
Plaque d'extrémité	47
Protection cathodique	1
Puisard	1
Régulateur / Réducteur	6
Vanne / Robinet	7545
Vanne de branchement	1
Ventouse	184
Vidange / Purge	1814



Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	474	1	0	0	3	0	3	481
2	385	0	0	2	11	0	4	402
3	1173	5	0	0	21	1	6	1206
4	841	2	0	0	9	0	9	861
5	887	2	0	3	21	2	3	918
6	828	0	0	0	19	0	5	852
7	954	0	0	0	18	11	9	992
8	721	1	0	2	26	2	16	768
9	10403	475	0	0	0	0	0	10878
10	4521	41	0	0	6	0	2	4570
11	12134	288	0	36	183	8	29	12678
12	1438	39	0	0	59	0	5	1541
13	57	5	0	55	23	1	3	144
14	124	3	0	19	4	1	7	158
15	129	27	0	12	16	2	6	192
16	277	32	1	5	9	0	3	327
17	26	1	0	0	0	0	0	27
18	20	6	0	0	0	1	0	27
19	21	1	0	0	0	0	0	22
20	18	2	0	0	0	0	1	21
21	26	1	0	0	0	0	0	27
22	59	6	0	0	0	0	0	65
>22	290	44	0	0	1	0	1	336
Total	35806	982	1	134	429	29	112	37493



14.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
ANDILLY	980	1 009	1 027	1 033	1 046	1,30%
AYTRE	4 232	4 294	4 430	4 574	4 613	0,90%
CHARRON	876	887	914	931	951	2,10%
DOMPIERRE-SUR-MER	2 634	2 733	2 854	2 923	3 015	3,10%
ESNANDES	959	973	1 006	1 036	1 095	5,70%
LAGORD	3 537	3 620	3 652	3 720	3 774	1,50%
L'HOUMEAU	1 399	1 408	1 413	1 443	1 491	3,30%
LONGEVES	392	421	430	439	444	1,10%
MARSILLY	1 517	1 552	1 597	1 605	1 638	2,10%
NIEUL-SUR-MER	2 732	2 853	2 889	2 909	2 937	1%
PERIGNY	3 745	3 842	3 891	3 940	4 018	2%
PUILBOREAU	2 920	2 971	3 071	3 104	3 173	2,20%
SAINTE-SOULLE	1 801	1 877	1 978	2 027	2 076	2,40%
SAINT-MEDARD-D'AUNIS	549	574	593	602	618	2,70%
SAINT-OUEN-D'AUNIS	678	724	754	802	819	2,10%
SAINT-ROGATIEN	985	1 017	1 017	1 020	1 023	0,30%
SAINT-XANDRE	2 341	2 457	2 590	2 651	2 742	3,40%
VERINES	1 057	1 074	1 092	1 112	1 130	1,60%
VILLEDoux	857	863	871	882	889	0,80%
Total	34 192	35 149	36 069	36 753	37 492	2,01%

Les clients par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
ANDILLY	966	989	1 011	1 018	1 028	1%
AYTRE	4 128	4 186	4 300	4 439	4 481	0,90%
CHARRON	868	872	901	916	932	1,70%
DOMPIERRE-SUR-MER	2 606	2 695	2 820	2 881	2 960	2,70%
ESNANDES	947	962	990	1 024	1 081	5,60%
LAGORD	3 464	3 543	3 573	3 630	3 683	1,50%
L'HOUMEAU	1 380	1 389	1 388	1 419	1 468	3,50%
LONGEVES	389	418	427	436	440	0,90%
MARSILLY	1 497	1 529	1 577	1 583	1 605	1,40%
NIEUL-SUR-MER	2 712	2 805	2 847	2 867	2 894	0,90%
PERIGNY	3 688	3 785	3 824	3 862	3 921	1,50%
PUILBOREAU	2 867	2 912	3 009	3 045	3 106	2%
SAINTE-SOULLE	1 775	1 849	1 934	1 995	2 041	2,30%



SAINT-MEDARD-D'AUNIS	541	564	584	593	608	2,50%
SAINT-OUEN-D'AUNIS	668	711	745	792	807	1,90%
SAINT-ROGATIEN	975	1 004	1 004	1 009	1 010	0,10%
SAINT-XANDRE	2 315	2 420	2 555	2 613	2 679	2,50%
VERINES	1 048	1 065	1 083	1 103	1 117	1,30%
VILLEDoux	853	859	866	875	882	0,80%
Total	33 688	34 557	35 438	36 100	36 743	1,78%

Les volumes par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
ANDILLY	75 792	78 868	89 337	98 866	93 286	-5,60%
AYTRE	621 213	604 738	622 126	677 912	637 889	-5,90%
CHARRON	66 696	73 922	81 547	79 344	80 329	1,20%
DOMPIERRE-SUR-MER	225 041	242 484	257 613	279 966	292 666	4,50%
ESNANDES	80 656	90 709	75 975	95 490	91 711	-4%
LAGORD	373 613	417 081	412 239	441 504	471 501	6,80%
L'HOUMEAU	139 258	146 415	130 360	151 985	172 146	13,30%
LONGEVES	25 849	30 747	27 783	34 911	34 545	-1%
MARSILLY	145 560	147 496	129 711	164 446	179 758	9,30%
NIEUL-SUR-MER	248 106	272 501	308 279	264 414	295 665	11,80%
PERIGNY	597 967	503 309	527 924	519 129	509 454	-1,90%
PUILBOREAU	400 485	418 674	379 698	396 186	469 493	18,50%
SAINTE-SOULLE	158 359	166 659	176 246	185 247	222 578	20,20%
SAINT-MEDARD-D'AUNIS	52 157	56 149	57 686	62 707	70 730	12,80%
SAINT-OUEN-D'AUNIS	57 390	64 357	55 978	82 539	95 583	15,80%
SAINT-ROGATIEN	97 823	101 971	95 784	120 547	110 250	-8,50%
SAINT-XANDRE	199 931	216 108	211 728	265 504	243 438	-8,30%
VERINES	94 033	95 142	94 992	78 247	122 239	56,20%
VILLEDoux	69 937	82 968	77 322	85 200	84 860	-0,40%
Total	3 730 390	3 810 298	3 812 328	4 084 144	4 277 999	4,75%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
ANDILLY	77 927	77 384	91 084	98 327	93 286	-5,10%
AYTRE	638 712	593 359	634 290	674 218	637 889	-5,40%
CHARRON	68 575	72 531	83 141	78 912	80 329	1,80%



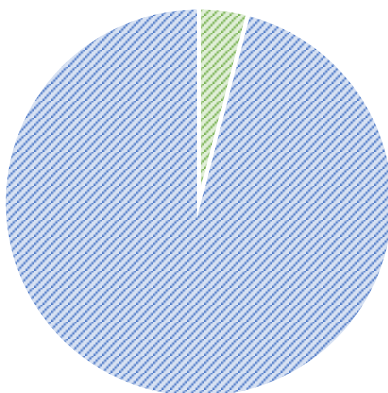
DOMPIERRE-SUR-MER	231 380	237 921	262 650	278 440	292 666	5,10%
ESNANDES	82 928	89 002	77 461	94 970	91 711	-3,40%
LAGORD	384 137	409 233	420 300	439 098	471 501	7,40%
L'HOUMEAU	143 181	143 660	132 909	151 157	172 146	13,90%
LONGEVES	26 577	30 168	28 326	34 721	34 545	-0,50%
MARSILLY	149 660	144 721	132 247	163 550	179 758	9,90%
NIEUL-SUR-MER	255 095	267 373	314 307	262 973	295 665	12,40%
PERIGNY	614 811	493 838	538 247	516 300	509 454	-1,30%
PUILBOREAU	411 766	410 796	387 122	394 027	469 493	19,20%
SAINTE-SOULLE	162 820	163 523	179 692	184 237	222 578	20,80%
SAINT-MEDARD-D'AUNIS	53 626	55 092	58 814	62 365	70 730	13,40%
SAINT-OUEN-D'AUNIS	59 007	63 146	57 073	82 089	95 583	16,40%
SAINT-ROGATIEN	100 579	100 052	97 657	119 890	110 250	-8%
SAINT-XANDRE	205 563	212 041	215 868	264 057	243 438	-7,80%
VERINES	96 682	93 352	96 849	77 821	122 239	57,10%
VILLEDoux	71 907	81 407	78 834	84 736	84 860	0,10%
Total	3 835 471	3 738 599	3 886 871	4 061 887	4 277 999	5,32%

Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
ANDILLY	57	989
AYTRE	191	4422
CHARRON	70	881
DOMPIERRE-SUR-MER	127	2888
ESNANDES	45	1050
L'HOUMEAU	48	1443
LAGORD	110	3664
LONGEVES	22	422
MARSILLY	66	1572
NIEUL-SUR-MER	100	2837
PERIGNY	176	3842
PUILBOREAU	107	3066
SAINT-MEDARD-D'AUNIS	38	580
SAINT-OUEN-D'AUNIS	29	790
SAINT-ROGATIEN	24	999
SAINTE-SOULLE	104	1972
SAINT-XANDRE	113	2629
VERINES	60	1070
VILLEDoux	39	850
Total	1526	35966



■ Nb branchements sans consommation
 ■ Nb branchements avec consommation



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
ANDILLY	1 046	971	57	0	18
AYTRE	4 613	4 259	303	5	46
CHARRON	951	915	35	0	1
DOMPIERRE-SUR-MER	3 015	2 811	179	0	25
ESNANDES	1 095	1 029	53	0	13
LAGORD	3 774	3 433	299	6	36
L'HOUMEAU	1 491	1 333	138	2	18
LONGEVES	444	424	14	0	6
MARSILLY	1 638	1 497	123	0	18
NIEUL-SUR-MER	2 937	2 700	216	0	21
PERIGNY	4 018	3 715	264	6	33
PUILBOREAU	3 173	2 889	245	8	31
SAINTE-SOULLE	2 076	1 915	147	1	13
SAINT-MEDARD-D'AUNIS	618	564	45	0	9
SAINT-OUEN-D'AUNIS	819	756	53	1	9
SAINT-ROGATIEN	1 023	954	57	1	11
SAINT-XANDRE	2 742	2 601	121	0	20
VERINES	1 130	989	133	0	8
VILLEDoux	889	837	44	0	8
Repartition (%)	-	92,27	6,74	0,08	0,92
Total	37 492	34 592	2 526	30	344



Les volumes consommés par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2021	Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
ANDILLY	93 286	70 932	19 649	0	2 705
AYTRE	637 889	265 118	170 681	184 593	17 497
CHARRON	80 329	61 106	19 222	0	1
DOMPIERRE-SUR-MER	292 666	206 155	84 009	0	2 502
ESNANDES	91 711	73 507	16 140	0	2 064
LAGORD	471 501	265 347	132 437	64 296	9 421
L'HOUMEAU	172 146	98 782	51 105	20 371	1 888
LONGEVES	34 545	30 583	3 400	0	562
MARSILLY	179 758	117 919	54 366	0	7 473
NIEUL-SUR-MER	295 665	197 189	88 217	0	10 259
PERIGNY	509 454	249 178	151 075	104 616	4 585
PUILBOREAU	469 493	216 531	126 246	112 122	14 594
SAINTE-SOULLE	222 578	148 926	56 137	13 791	3 724
SAINT-MEDARD-D'AUNIS	70 730	46 302	22 225	0	2 203
SAINT-OUEN-D'AUNIS	95 583	61 984	16 102	16 162	1 335
SAINT-ROGATIEN	110 250	77 898	19 391	9 030	3 931
SAINT-XANDRE	243 438	193 473	46 511	0	3 454
VERINES	122 239	79 735	39 978	0	2 526
VILLEDoux	84 860	66 686	16 945	0	1 229
Total de la collectivité	4 277 999	2 527 229	1 133 836	524 981	91 953
Consommation moyenne par TYPE de branchement	114,1	73,06	448,87	17 499,37	267,31

Les consommations de plus de 6 000m³/an

Commune	Client	2020	2021	Evolution
AYTRE	ALSTOM TRANSPORT S.A. ATSA	5 996	8 967	49,5%
AYTRE	AVI CHARENTE	126 465	143 340	13,3%
AYTRE	BERNAUDEAU COLETTE	44	6 577	14847,7%
AYTRE	CAMPING LES SABLES	25 554	19 073	-25,4%
AYTRE	TOYS MOTORS LA ROCHELLE	1 071	6 636	519,6%
LAGORD	C.D.A SERVICE GENS DU VOYAGE	4 207	7 704	83,1%
LAGORD	CENTRE LECLERC A LAGORD	8 719	9 439	8,3%
LAGORD	GENDARMERIE NATIONALE	12 512	25 153	101%
LAGORD	KHAOUA NIAMA	1 205	6 936	475,6%
LAGORD	SA LE RAYON D OR MAIS RETRAITE	6 970	7 340	5,3%
LAGORD	VACANCEOLE LE DOMAINE DU CHATEAU	6 513	7 724	18,6%
L'HOUMEAU	AMBROISE - ANDRILLON	89	7 068	7841,6%
L'HOUMEAU	EURL LES SARTIERES	7 449	13 303	78,6%
NIEUL-SUR-MER	MAIRIE DE NIEUL SUR MER	6 791	6 817	0,4%
PERIGNY	DALKIA FRANCE	17 842	11 083	-37,9%
PERIGNY	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME	7 440	9 632	29,5%
PERIGNY	DUFOUR YACHTS	11 350	15 924	40,3%



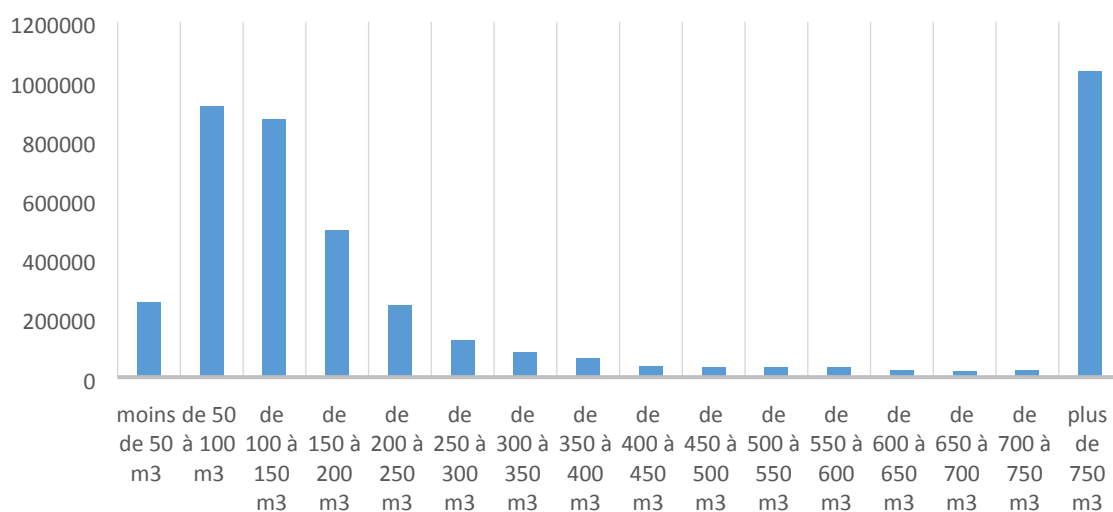
Commune	Client	2020	2021	Evolution
PERIGNY	GROUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE RE AUNIS	18 462	19 346	4,8%
PERIGNY	KILOUTOU	422	35 298	8264,5%
PERIGNY	LABORATOIRE LEA	12 393	13 333	7,6%
PUILBOREAU	CARDIOCEAN A PUILBOREAU	7 261	7 614	4,9%
PUILBOREAU	CENTRE COMMERCIAL DE BEAULIEU	12 237	9 836	-19,6%
PUILBOREAU	CLINIQUE DE L ATLANTIQUE	11 721	25 246	115,4%
PUILBOREAU	GROUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE RE AUNIS	- 5 153	21 153	-510,5%
PUILBOREAU	MAIRIE DE PUILBOREAU	8 478	7 633	-10%
PUILBOREAU	SA RES DE BEAULIEU	8 206	8 085	-1,5%
PUILBOREAU	SAS DESIR CAMP	4 729	8 662	83,2%
PUILBOREAU	SCI PUILBOREAU LES VIGNES POURPRES	4 006	21 860	445,7%
PUILBOREAU	SYNDICAT LE PREMIUM	3 838	9 666	151,8%
SAINTE-SOULLE	RENAUD TISSANDIER STEPHANE STEPHANIE	64	13 791	21448,4%
SAINT-OUEN-D'AUNIS	I.M.E. LE BREUIL	7 901	16 162	104,6%
SAINT-ROGATIE	VILLA AMELIE	11 812	9 030	-23,6%
Total		356 594	539 431	51,27%

Spectre de consommations

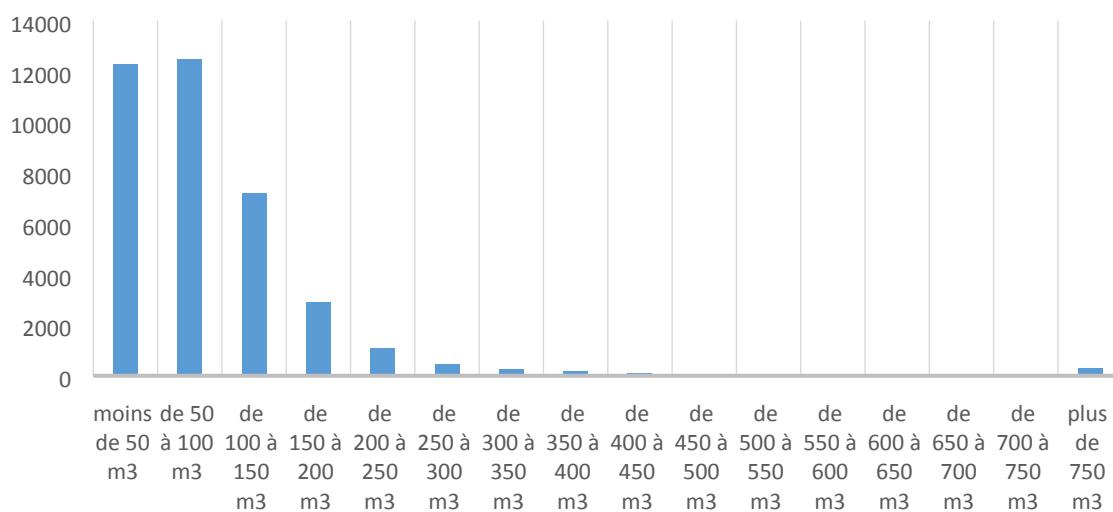
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	251677	12273
de 50 à 100 m3	913984	12475
de 100 à 150 m3	869230	7182
de 150 à 200 m3	496699	2902
de 200 à 250 m3	242737	1097
de 250 à 300 m3	124029	456
de 300 à 350 m3	83215	258
de 350 à 400 m3	62857	169
de 400 à 450 m3	36854	87
de 450 à 500 m3	34340	73
de 500 à 550 m3	32303	62
de 550 à 600 m3	31604	55
de 600 à 650 m3	22314	35
de 650 à 700 m3	20861	31
de 700 à 750 m3	23909	33
plus de 750 m3	1031386	304



Répartition des consommations par tranche



Répartition du nombre de branchement par tranche



LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : 2 Rue Alain GERBAULT
17180 PERIGNY
Du lundi au vendredi de 10h à 13h
et l'après-midi sur RDV

Téléphone : 05 81 31 85 02
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 03

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Courrier : TSA 37111
17201 ROYAN CEDEX

Référence à rappeler

59

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau facturée et encaissée pour le compte de :

EAU 17 - SIAEP DE LA REGION NORD DE LA ROCHELLE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	58,16 €
Consommation TTC	190,44 €
Total facture TTC	248,60 €
	248,60 €

soit 0,0016 €/Litre

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AYTRE	A11HA316504L	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		199,63 € HT	210,62 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicat Départemental		Année 2021						25,67	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2021						29,46	5,50
Consommation part Syndicat départemental		Année 2021			120	0,6100	73,20		5,50
Consommation part SAUR - Approvisionnement en eau		Année 2021			120	0,4159	49,91		5,50
Consommation part SAUR - Distribution		Année 2021			120	0,1221	14,65		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2021			120	0,0562	6,74		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2021	120	0,3000	36,00		5,50

Total Facture	248,60 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 235,63 €
TVA sur les débits : 12,97 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

Accueil : 2 Rue Alain GERBAULT
17180 PERIGNY
Du lundi au vendredi de 10h à 13h
et l'après-midi sur RDV

Téléphone : 05 81 31 85 02
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 03

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Courrier : TSA 37111
17201 ROYAN CEDEX

Référence à rappeler

59

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau facturée et encaissée pour le compte de :

EAU 17 - SIAEP DE LA REGION NORD DE LA ROCHELLE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	57,99 €
Consommation TTC	190,36 €
Total facture TTC	248,35 €

soit 0,0016 €/Litre

248,35 €

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AYTRE	A11HA316504L	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		199,40 € HT	210,37 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicat Départemental		Année 2020						25,67	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2020						29,30	5,50
Consommation part Syndicat départemental		Année 2020			120	0,6100	73,20		5,50
Consommation part SAUR - Approvisionnement en eau		Année 2020			120	0,4159	49,91		5,50
Consommation part SAUR - Distribution		Année 2020			120	0,1215	14,58		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2020			120	0,0562	6,74		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Organismes publics		36,00 € HT	37,98 € TTC				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2020		120	0,3000	36,00	5,50

Total Facture	248,35 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 235,40 €
TVA sur les débits : 12,95 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

Date : 09/04/2022

SAUR **Partenaire : SIAEP DE LA REGION NORD DE LA ROCHELLE**
Référence contrat : 170500/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Consommation part SAUR - Approvisionnement en eau		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021 Devise : Euro	Redevance : Consommation part SAUR - Approvisionnement en eau Date d'actualisation : 14/10/2021	
CRITERES TARIFAIRES		

n.l./= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,6172							

Page 1/5

Date : 09/04/2022

SAUR **Partenaire : SIAEP DE LA REGION NORD DE LA ROCHELLE**
Référence contrat : 170500/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société						
Consommation part SAUR - Distribution								
Prix (HT) à compter du 01/01/2022 Devise : Euro Prix révisé = [K=1,2097] * Prix de base	Redevance : Consommation part SAUR - Distribution Date d'actualisation : 23/11/2021 K : 1,2097							
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,15 + (0,46 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + (0,13 \times 010534841\text{M} / 010534841\text{M}_0) + (0,13 \times \text{FSD2MI} / \text{FSD2MI}_0) + (0,13 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0)$								
Applications des indices : Valeur connue								
K Intermédiaire : 1,2097								
Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/11/2021						
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX - 2010	97,23644	01/07/2021	22/10/2021	MTPB 6162			115,70000
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	98,05276	01/06/2021	08/10/2021	Site Le Moniteur + INSEE			122,80000
010534841M	IP - ENERGIE, BIENS INTERMEDIAIRES ET INVESTISSEMENTS BASE 2015	91,50462	01/09/2021	27/10/2021				117,30000
FSD2MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site Internet	114,30000	01/09/2021	27/10/2021	STPE INTERNET LE MONITEUR			142,70000

Page 2/5



Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+(0,46xICHTE/ICHTEo)+(0,13x010534841M/010534841Mo)+(0,13xFS2MI/FS2MIo)+(0,13xTP10A2010/TP10A2010o)			
0,15			0,15000
+ 0,46	x	122,8 / 98,05276	+ 0,57610
+ 0,13	x	117,3 / 91,50462	+ 0,16665
+ 0,13	x	142,7 / 114,3	+ 0,16230
+ 0,13	x	115,7 / 97,23644	+ 0,15468
			1,20973
K définitif : 1,2097			
CRITERES TARIFAIRES			

n.r.= non assujéti à la redevance

Valeur	Critère	Tranches							
		Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
		0,1051	0,1283						

Page 3/5

SAUR

Partenaire : SIAEP DE LA REGION NORD DE LA ROCHELLE

Date : 09/04/2022

Référence contrat : 170500/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Abonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2022	Redevance : Abonnement part SAUR	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 23/11/2021	
Prix révisé = [K=1,2097] * Prix de base	K : 1,2097	

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : 0,15+(0,46xICHTE/ICHTEo)+(0,13x010534841M/010534841Mo)+(0,13xFS2MI/FS2MIo)+(0,13xTP10A2010/TP10A2010o)								
Applications des indices : Valeur connue								
K Intermédiaire : 1,2097								
Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/11/2021				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	97,23644	01/07/2021	22/10/2021	MTPB 6162			115,70000
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	98,05276	01/06/2021	08/10/2021	Site Le Moniteur + INSEE			122,80000
010534841M	IP - ENERGIE, BIENS INTERMEDIAIRES ET INVESTISSEMENTS BASE 2015	91,50462	01/09/2021	27/10/2021				117,30000
FS2MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site Internet	114,30000	01/09/2021	27/10/2021	SITE INTERNET LE MONITEUR			142,70000

Page 4/5



Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,15+(0,46xICHTE/ICHTEo)+(0,13x010534841M/010534841Mo)+(0,13xFSD2MI/FSD2MIo)+(0,13xTP10A2010/TP10A2010o)									
.		0,15							0,15000
.	+	0,46	x	122,8	/	98,05276			+ 0,57610
.	+	0,13	x	117,3	/	91,50462			+ 0,16665
.	+	0,13	x	142,7	/	114,3			+ 0,16230
.	+	0,13	x	115,7	/	97,23644			+ 0,15468
.									-----
.									1,20973
K définitif : 1,2097									
CRITERES TARIFAIRES									

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	25,60	30,97						



15.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNÉE**
Un regard sur notre activité



LES VOLUMES D'EAU

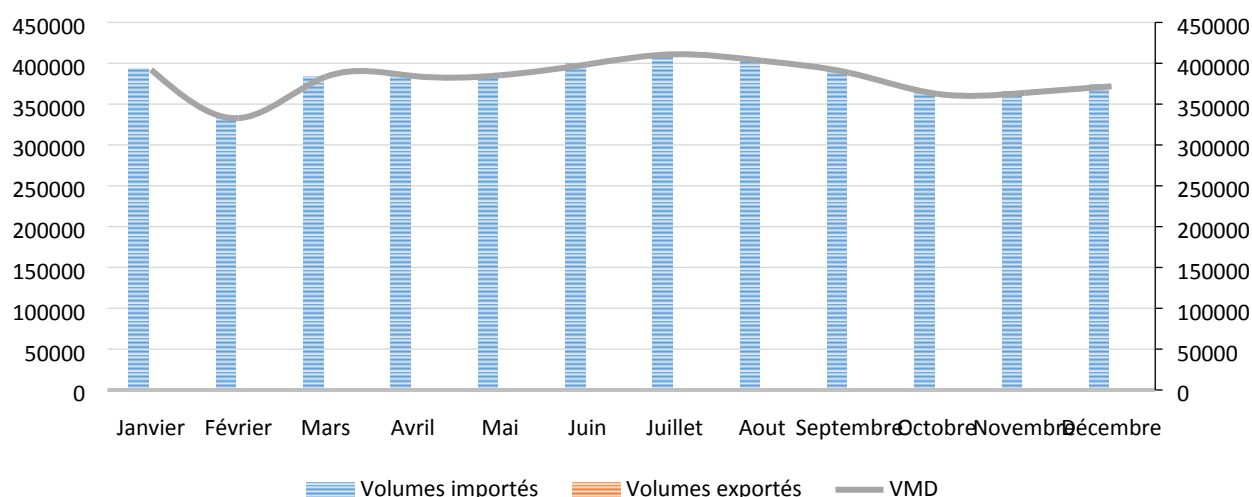
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume importé	4 445 346	4 494 236	4 434 121	4 656 106	4 592 287	-1,4%
Volume exporté	10 000	10 953	11 310	12 706	14 935	17,5%
Volume mis en distribution	4 435 346	4 483 283	4 422 811	4 643 400	4 577 352	-1,4%

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Janvier	347 681	322 574	357 101	412 586	392 157	-5%
Février	327 646	330 050	312 984	366 969	332 840	-9,3%
Mars	357 049	340 848	371 265	385 405	383 437	-0,5%
Avril	386 186	333 382	363 519	335 572	384 452	14,6%
Mai	365 194	384 640	379 166	384 997	385 337	0,1%
Juin	415 845	431 020	348 532	427 365	398 710	-6,7%
Juillet	412 913	423 842	505 673	447 205	411 048	-8,1%
Aout	402 112	429 242	443 364	425 169	403 037	-5,2%
Septembre	347 327	400 285	373 870	381 453	388 258	1,8%
Octobre	353 941	382 955	318 592	370 269	362 623	-2,1%
Novembre	347 646	329 207	276 191	337 230	363 692	7,8%
Décembre	371 806	375 238	372 554	369 180	371 761	0,7%
Total	4 435 346	4 483 283	4 422 811	4 643 400	4 577 352	-1,42%

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.



Les volumes importés mensuels par ressource

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

Comptage AE PERIGNY ville de la Rochelle - Achat à La Rochelle ZAC Beaulieu

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
2021	0	0	0	157	174	126	96	77	70	50	50	50	850

Comptage AE PERIGNY ville de la Rochelle - PERIGNY - RUE DES ECOLES

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Comptage AE PERIGNY ville de la Rochelle - PERIGNY ROMPSAY

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- 72	181	109

Comptage AE PERIGNY ville de la Rochelle - ST MEDARD MACHET

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	22	18	21	33	24	30	21	26	24	21	23	19	282
2021	27	32	22	25	17	58	14	15	17	12	23	21	283

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de CHARRON - CHARRON

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	7 321	8 295	7 728	7 532	7 850	7 500	8 720	8 497	7 625	6 463	6 627	7 993	92 151
2021	8 309	7 125	8 130	7 599	7 312	7 562	8 356	8 688	7 751	7 742	7 704	9 609	95 887

Comptage AE Syndicat des Eaux commune de LAGORD - POINT Z BIS

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	36	41	57	40	86	51	73	71	69	57	41	45	667
2021	40	0	68	74	56	402	62	68	64	52	57	55	998

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de LHOUMEAU - LHOUMEAU BOURG - FERTALIERE

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	19 786	13 200	12 845	13 758	15 192	15 335	18 728	18 204	14 254	15 533	9 172	12 634	178 641
2021	12 894	11 887	13 856	13 984	12 760	13 489	15 282	16 058	13 484	12 128	11 818	12 420	160 060



Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de MARSILLY - ESNANDES LE MOINDREAU

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	7 718	7 818	8 381	8 452	9 321	8 908	11 680	10 242	9 179	9 291	7 871	8 114	106 975
2021	8 706	7 903	8 911	9 133	9 177	9 604	10 728	9 730	10 513	8 930	8 584	9 567	111 486

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de MARSILLY - MARSILLY GOLF (DN 100)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	30	30	19	20	26	27	27	65	76	79	1	74	474
2021	- 51	17	90	292	43	69	71	67	60	56	100	81	895

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de MARSILLY - MARSILLY LES BEAUVOIRS

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	12 884	13 702	14 285	15 362	16 621	15 745	19 145	21 440	18 466	15 883	12 543	169	176 245
2021	28 423	13 047	14 598	15 055	13 511	14 431	15 671	16 797	14 782	11 486	11 216	11 489	180 506

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de NIEUL SUR MER - GIRATOIRE-Nieul import

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	57 922	44 923	45 477	43 900	47 380	48 240	60 080	56 670	47 660	42 370	28 860	54 510	577 992
2021	43 790	37 750	43 410	44 320	45 300	46 380	47 230	49 110	47 580	42 490	41 900	46 940	536 200

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de NIEUL SUR MER - NIEUL RESERVOIR

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	10 626	10 573	17 785	5 004	13 111	13 746	18 319	18 385	13 571	11 922	11 023	10 415	154 480
2021	10 343	9 069	10 714	12 215	13 258	13 677	15 631	15 531	12 510	10 633	10 015	10 374	143 970

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de NIEUL SUR MER - NIEUL FIEF ARNAUD

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	8 158	6 391	6 323	6 390	7 022	6 141	6 629	6 635	5 826	4 800	5 000	8 710	78 025
2021	5 957	5 206	5 848	6 044	6 468	6 432	6 309	4 264	5 353	5 394	5 459	5 465	68 199

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de PUILBOREAU - Alimentation réservoir Puilboreau

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	109 227	87 811	80 080	77 170	84 230	84 100	95 390	95 000	76 640	77 020	72 030	76 110	1 014 808
2021	77 130	69 070	88 390	83 360	83 690	85 060	87 290	85 360	84 110	75 360	73 550	76 750	969 120

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de SAINT-OUEN - ANDILLY ST OUEN LONGEVES





	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	21 514	21 351	19 898	21 684	21 000	23 130	25 951	21 701	18 125	16 520	19 380	20 474	250 728
2021	21 851	15 342	20 806	22 146	22 683	23 075	22 834	22 521	22 097	21 724	27 281	19 864	262 224

Comptage AE Syndicat des Eaux Commune de SAINT-XANDRE - PUILBOREAU ST XANDRE DOMPIERR

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	14 950	16 905	17 539	17 395	14 716	7 116	2 520	2 289	15 962	19 162	18 152	17 524	164 230
2021	17 215	16 938	15 082	17 958	18 745	18 814	19 053	17 584	17 337	17 115	17 898	17 349	211 088

Comptage ST-MEDARD-D'AUNIS AE St Médard le Thou (1705AE033) - ST MEDARD LE THOU

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	36 872	28 819	32 910	37 610	40 060	59 680	49 250	43 240	38 330	37 080	36 670	39 650	480 171
2021	40 020	34 150	39 230	41 330	40 680	43 200	42 170	41 800	39 070	37 900	38 010	39 110	476 670

Comptage Export de Varaize - VEG Varaize SLRN (+)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	92 069	90 332	109 736	71 771	98 809	125 444	115 177	106 517	99 039	96 861	94 669	97 769	1 198 193
2021	99 866	89 205	98 976	98 728	99 406	100 841	105 155	101 668	100 355	97 848	96 556	100 598	1 189 202

Comptage ZI Périgny - Vente ZI Perigny

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	15 054	18 044	12 834	9 960	10 481	13 357	16 117	16 810	18 065	18 585	16 221	16 513	182 041
2021	19 003	17 318	16 269	12 997	13 331	16 771	15 887	14 474	14 826	14 870	14 983	13 811	184 540



Les volumes exportés mensuels par ressource

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

Comptage AYTRE alimentation réservoir (1705CS025) - Ventes Ecarts Ville La Rochelle (Fictif)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	1 024	512	512	512	512	512	622	623	623	622	622	622	7 318
2021	328	656	328	328	328	328	328	328	656	328	628	1 228	5 792

Comptage LAGORD VE vers ville de la Rochelle (1705VE071) - LAGORD LYCEE TECHNIQUE

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	579	772	1	0	420	673	0	0	835	756	431	921	5 388
2021	1 038	563	635	637	946	953	341	206	896	656	630	551	8 052

Comptage VE SAINT-OUEN Père Durand Eau17 (1705VE129) - VE SAINT-OUEN Père Durand Eau17 (1705VE129)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2021	-	-	-	-	-	0	122	241	169	183	182	194	1 091

Comptage Export de Varaize - AEG Varaize SLRN (-)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

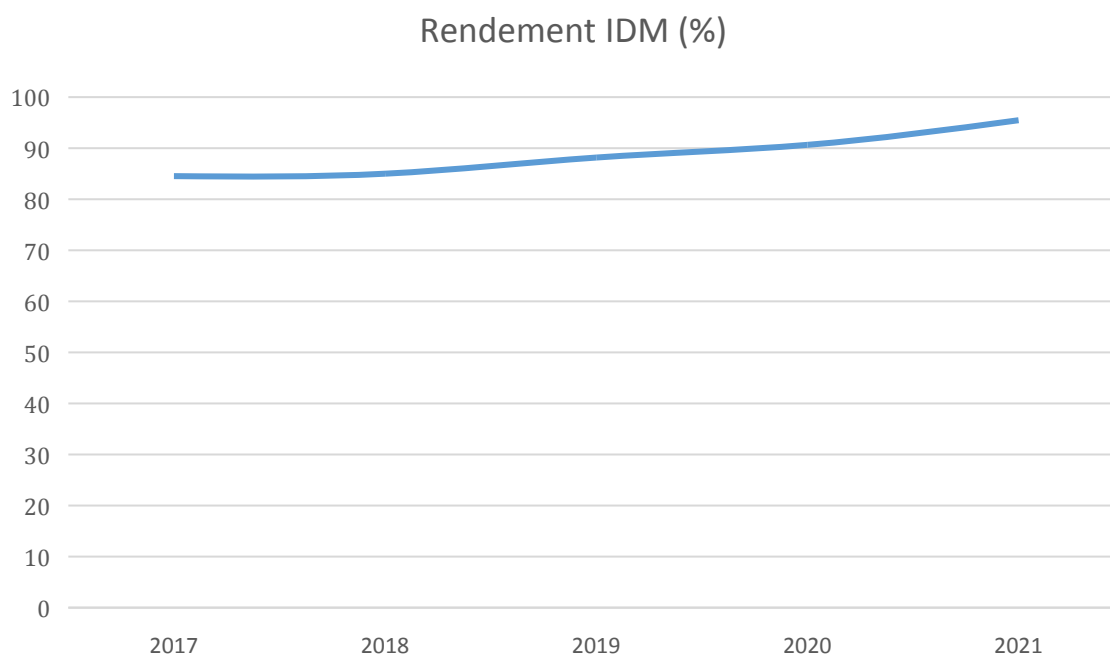


LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	4 476 474	4 493 896	4 499 716	4 572 208	4 568 672	-0,1%
Volume vendu en gros	10 596	11 307	10 327	12 944	14 018	8,3%
Volume consommé autorisé	3 773 175	3 808 598	3 956 871	4 131 888	4 347 999	5,2%
Rendement IDM (%)	84,53	85	88,17	90,65	95,48	5,3%

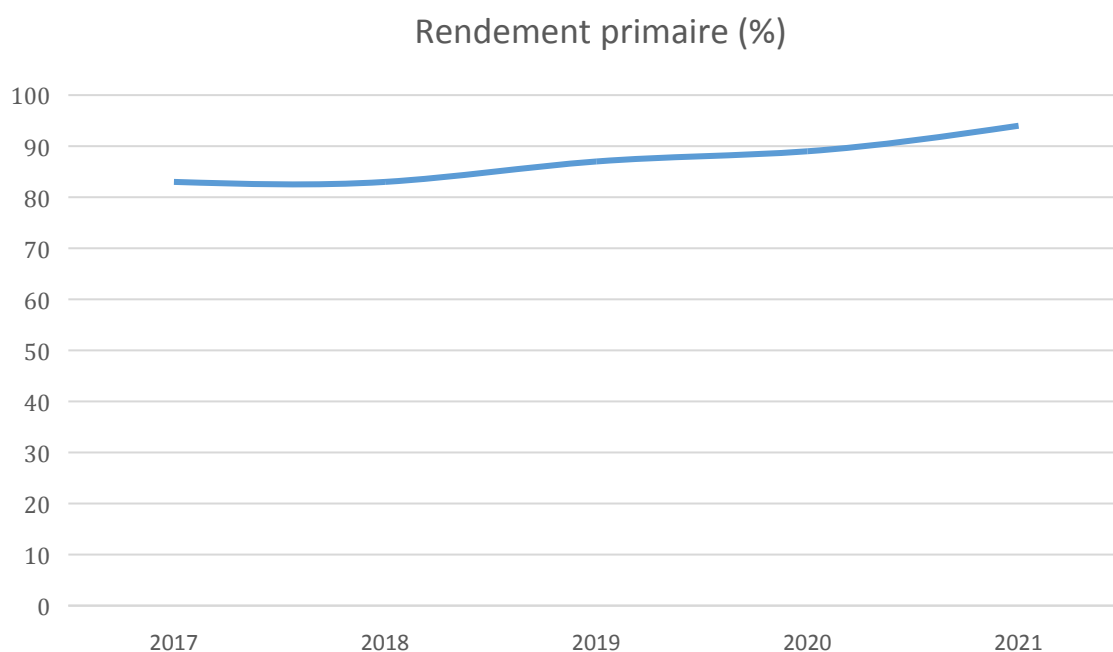




Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{V_{\text{volume mis en distribution}}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	4 476 474	4 493 896	4 499 716	4 572 208	4 568 672	-0,1%
Volume vendu en gros	10 596	11 307	10 327	12 944	14 018	8,3%
Volume mis en distribution	4 465 878	4 482 589	4 489 389	4 559 264	4 554 654	-0,1%
Volume consommé	3 703 175	3 738 599	3 886 871	4 061 887	4 277 999	5,3%
Rendement primaire (%)	82,92	83,4	86,58	89,09	93,93	5,4%

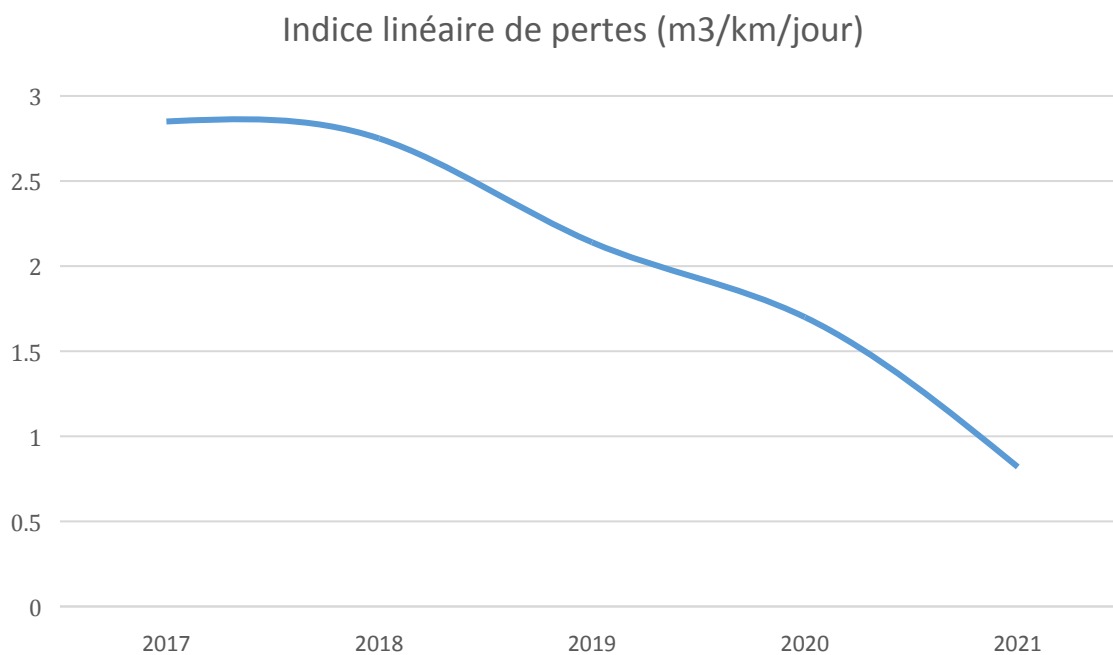




Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - V_{\text{consommé autorisé}}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	4 476 474	4 493 896	4 499 716	4 572 208	4 568 672	-0,1%
Volume vendu en gros	10 596	11 307	10 327	12 944	14 018	8,3%
Volume mis en distribution	4 465 878	4 482 589	4 489 389	4 559 264	4 554 654	-0,1%
Volume consommé autorisé	3 773 175	3 808 598	3 956 871	4 131 888	4 347 999	5,2%
Linéaire du réseau	665	670	681	688	690	0,3%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	2,85	2,76	2,14	1,7	0,82	-51,9%



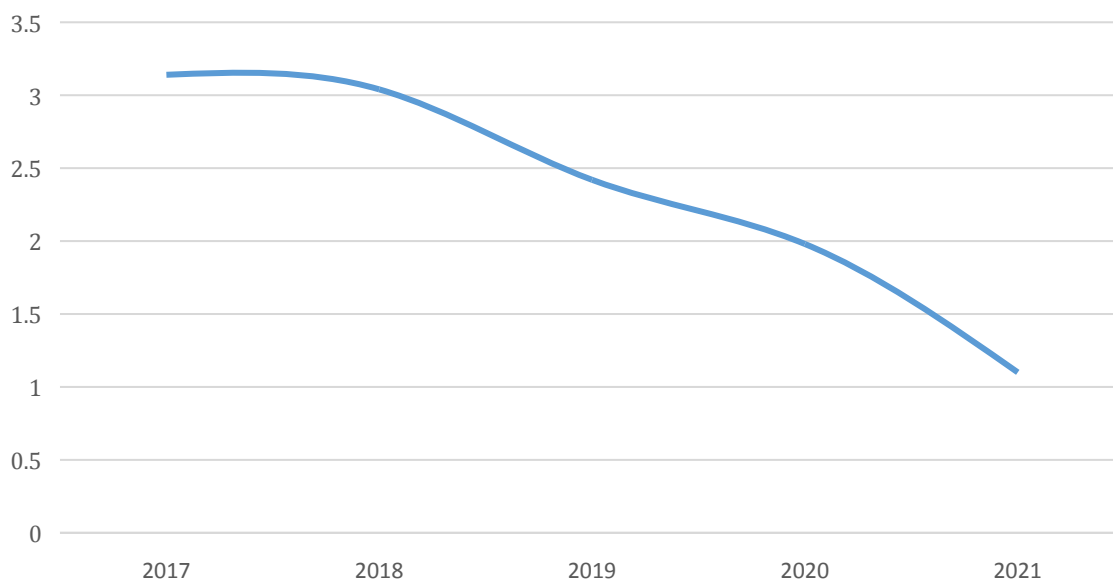


Indice Linéaire de volume non compté

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	4 476 474	4 493 896	4 499 716	4 572 208	4 568 672	-0,1%
Volume vendu en gros	10 596	11 307	10 327	12 944	14 018	8,3%
Volume mis en distribution	4 465 878	4 482 589	4 489 389	4 559 264	4 554 654	-0,1%
Volume consommé	3 703 175	3 738 599	3 886 871	4 061 887	4 277 999	5,3%
Linéaire du réseau	665	670	681	688	690	0,3%
Indice linéaire de volume non compté	3,14	3,04	2,43	1,98	1,1	-44,6%

Indice linéaire de volume non compté (m3/km/jour)



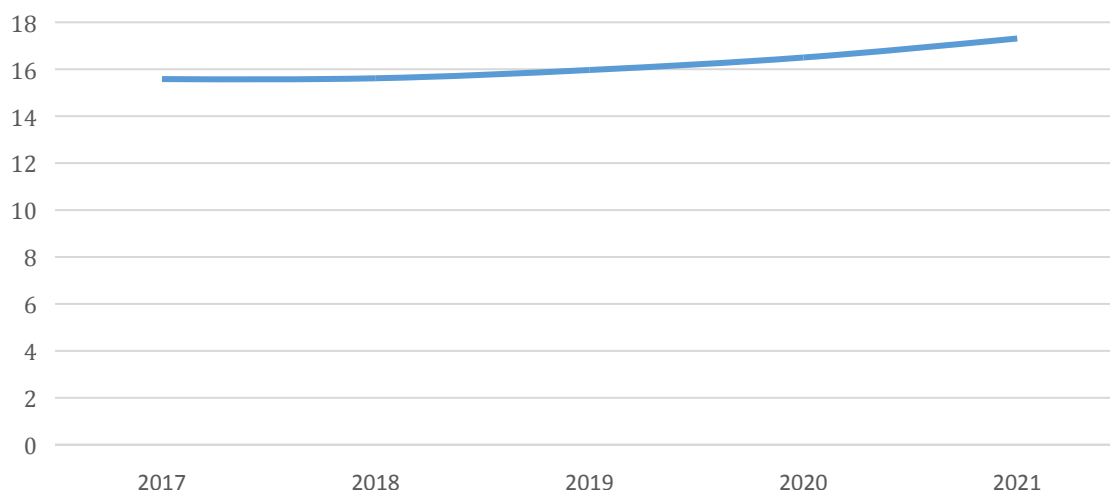


Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	4 476 474	4 493 896	4 499 716	4 572 208	4 568 672	-0,1%
Volume vendu en gros	10 596	11 307	10 327	12 944	14 018	8,3%
Volume mis en distribution	4 465 878	4 482 589	4 489 389	4 559 264	4 554 654	-0,1%
Volume consommé autorisé	3 773 175	3 808 598	3 956 871	4 131 888	4 347 999	5,2%
Linéaire du réseau	665	670	681	688	690	0,3%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	15,58	15,61	15,97	16,5	17,31	4,9%

Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2017	2018	2019	2020	2021
Protection cathodique de St Xandre	157	181	147	0	106
Réservoir d'Andilly Aunis St Ouen	196	147	21	157	89
Réservoir d'Andilly Sérigny	241	164	653	470	351
Réservoir de Charron	6 679	6 882	6 956	7 534	7 646
Réservoir de Dompierre sur mer	-2 817	943	1 141	1 352	1 029
Réservoir de Puilboreau	1 994	2 383	2 363	1 823	2 245
Surpresseur dans réservoir de Sainte Soulle (8060)	34 463	39 104	21 990	24 216	39 858
Total	40 913	49 804	33 271	35 552	51 324

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie



LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUEE

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'EAU TRAITÉE

Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)
Bactériologique	6	6	100
Physico-chimique	7	7	100
Nombre total d'échantillons	7	7	100

Commentaire sur l'eau traitée

Aucun dépassement de valeur limite de qualité ni de référence de qualité.

L'EAU DISTRIBUÉE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)
Bactériologique	127	126	99
Physico-chimique	131	131	100
Nombre total d'échantillons	131	130	99

Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Entérocoques	ARS	02/11/21	Réseau communal de Aytré - 1705000101	N/100 ml	0	1	Quartier plage (importcoulonges+cl2)

Limite de qualité :



Commentaire :

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Référence de qualité	Valeur	Commentaire
Spores sulfito-réducteurs	ARS	04/03/2021	Charron Mairie	N/100 ml	0	2	Aucun dysfonctionnement sur le réseau. Tous les autres paramètres mesurés sur ce rapport, sont conformes à l'arrêté en vigueur. Contre analyses SAUR et ARS le 09/03/2021 : conformes
Entérocoques	ARS	02/11/2021	Aytré Quartier plage SARL MENARD et Fils	N/100 ml	0	1	Les autres paramètres bactériologiques et physicochimiques sont conformes Aucun incident sur le réseau Pas de travaux en cours. Une purge a été menée. Contre analyse SAUR 10/11/2021 : conforme

Remarque :

ci-dessous la liste des points contrôlés par ARS ayant une mesure de chlore insuffisant.

Chaque point a fait l'objet d'une purge avec mesure de chlore par nos services

commune	date	lieu
Aytré	05/01/2021	collège
	26/03/2021	collège
	28/06/2021	collège
	03/08/2021	Mairie
Puillboreau	17/03/2021	L'heure du marche
	16/07/2021	L'heure du marche
	18/08/2021	Crédit agricole
	06/10/2021	L'heure du marche
Charron	30/11/2021	Mairie
	04/02/2021	Mairie
Dompierre	09/04/2021	Centre social
	10/09/2021	L'ABBAYE-TERRE NOUVELLE
	30/04/2021	Mairie
Longeves	30/04/2021	Mairie
Marcilly	19/02/2021	Mairie
Périgny	28/01/2021	maxi therm
	16/02/2021	Ehpad
	12/05/2021	maxi therm
	14/06/2021	Cimetière
	28/06/2021	Domaine de Romsay
	10/09/2021	maxi therm
	05/11/2021	Domaine de Romsay
	08/09/2021	Mairie
st Ouens d'Aunis	08/09/2021	Mairie
Villedoux	22/01/2021	Centre de loisirs
	19/11/2021	Mairie

Pour la commune de Dompierre une chloration intermédiaire serait à envisager



SYNTHÈSE

LES ANALYSES DE PILOTAGE SUR L'EAU DISTRIBUÉE

Sur le réseau de distribution, des mesures « terrain » de chlore libre et chlore total sont contrôlées toutes les semaines afin de garantir la qualité de l'eau traitée distribuée.

Des chlorations relais sont installées sur le réseau de distribution. Celles-ci sont équipées de dispositif de mesure de résiduel de chlore libre et permettent un enregistrement en continu via la télésurveillance.

Leurs courbes et leurs données sont centralisées et vérifiées vers un centre opérationnel. Chaque dépassement de seuil engendre une alarme demandant systématiquement l'intervention d'un agent d'exploitation.

La vérification régulière de ces analyseurs nous assure un bon fonctionnement de l'unité

1- Réservoir de Charron



2- Réservoir de Andilly - Serrigny





3- Réservoir de Saint Ouen d'Aunis



4- Réservoir de Sainte Soule



5- Réservoir de Dompierre Sur Mer





6- Réservoir de Puilboreau



7- Réservoir d'Aytré





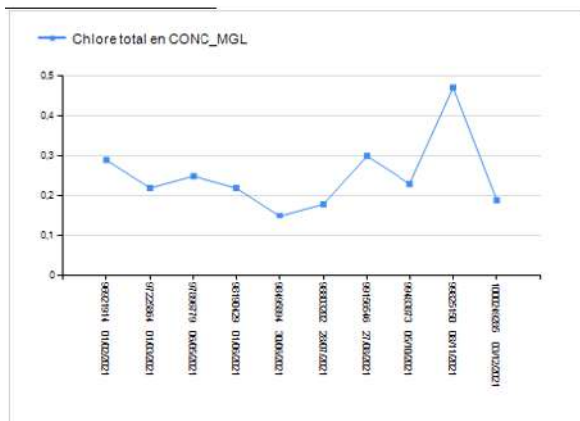
Suivi autocontrôle : mesures de chlore sur réseau de distribution :

Ci-dessous courbes de suivi des autocontrôles **SAUR** réalisés sur le terrain.

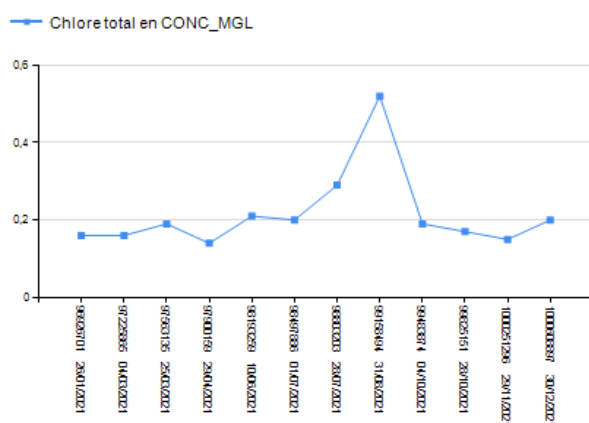
Autocontrôle chlore libre réalisé avec spectrophotomètre portable.



Commune Andilly :

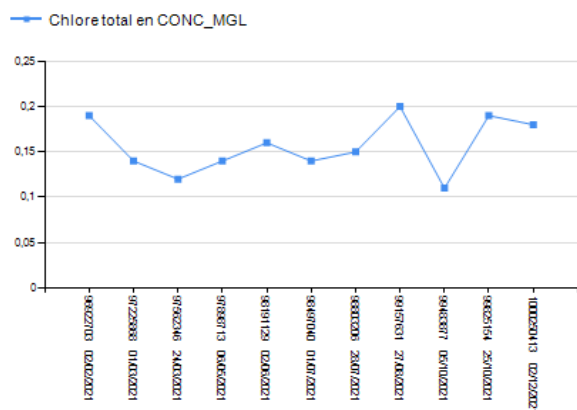


Commune Aytré :

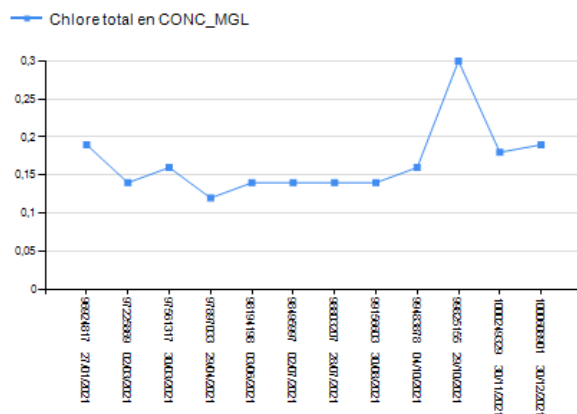




Commune Charron :

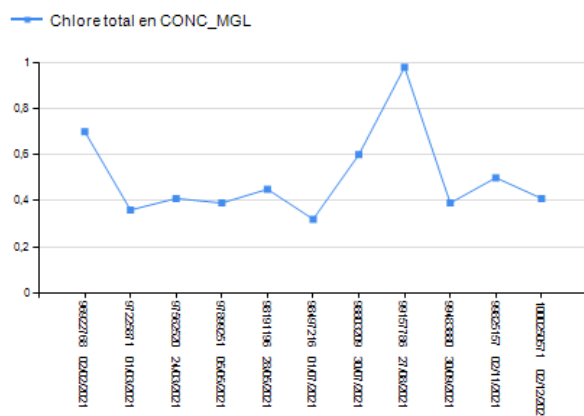


Commune de Dompierre sur mer

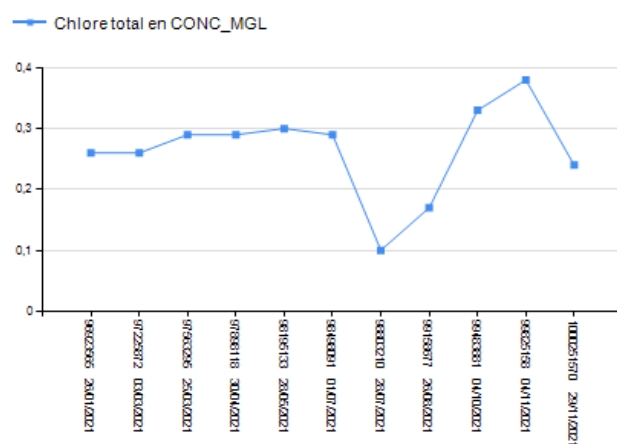




Commune de Esnandes :

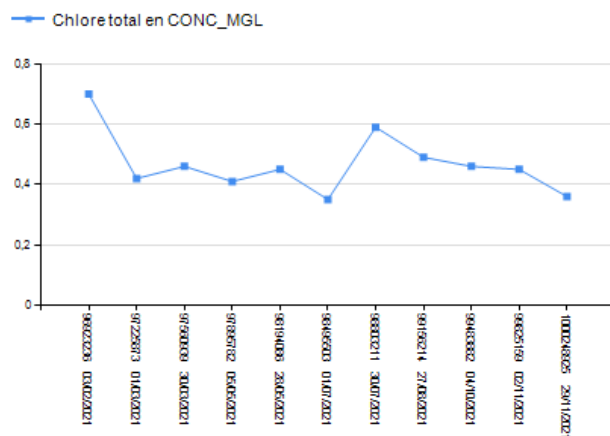


Commune de L'Houmeau :

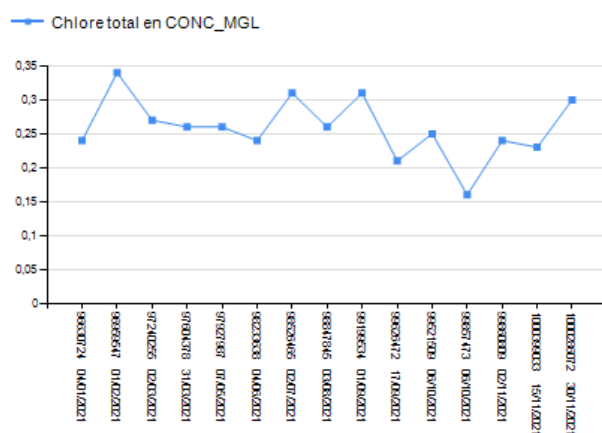




Commune de Marcilly :

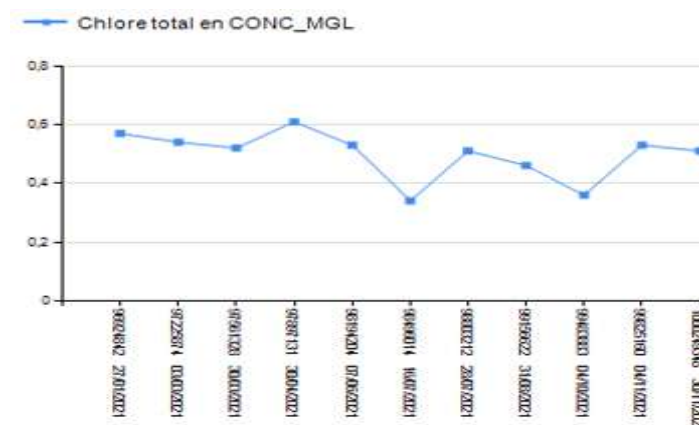


Commune de Périgny :

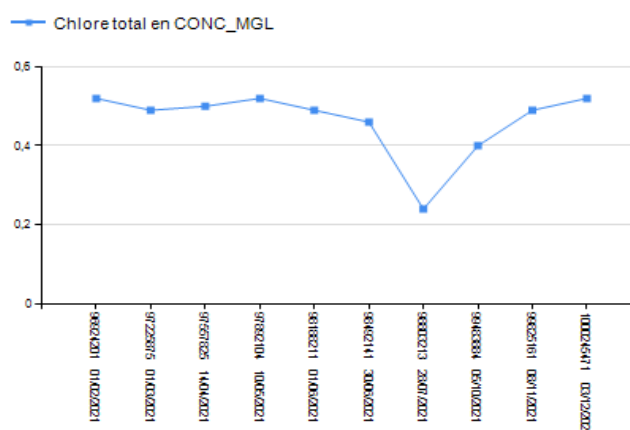




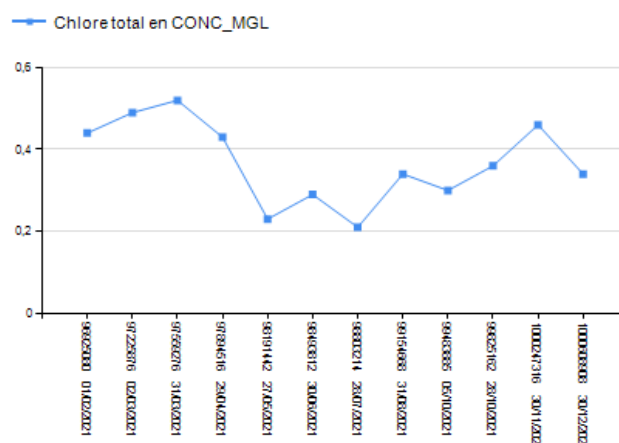
Commune de Puilboreau



Commune de Saint Ouens d'Aunis

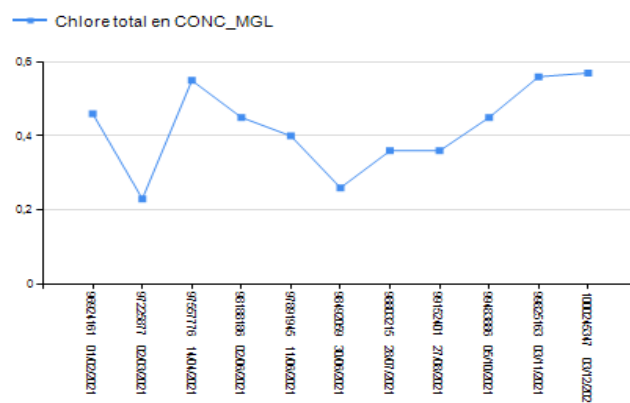


Commune de Saint Rogatien

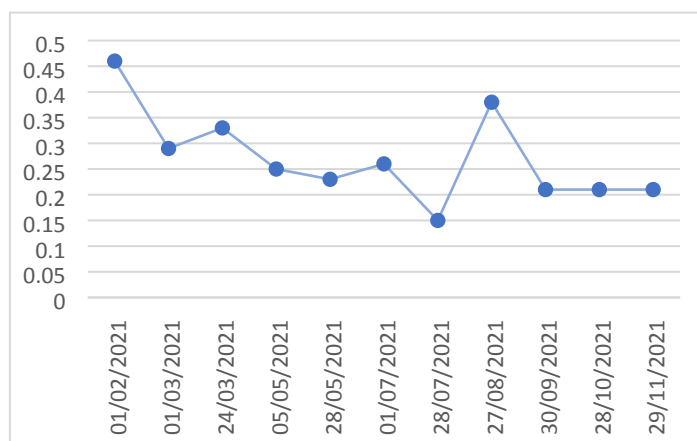




Commune de Sainte Soule



Commune de Villedoux :





SYNTHÈSE

EAU 17 de La Rochelle Nord est composé de 7 Unités de Distribution, à savoir :

① - Réseau Aytré – Perrigny – St Rogatien :

Commune(s) concernée(s) :

AYTRE - PERIGNY (pour partie) - SAINT-ROGATIEN

Synthèse de la qualité d'eau distribuée sur l'année :

Bactériologie :

Les analyses bactériologiques consistent à rechercher des germes témoins de contamination fécale. Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau et la protéger d'une éventuelle contamination microbienne avant distribution aux abonnés. L'eau distribuée est d'excellente qualité bactériologique pour l'ensemble des analyses effectuées sur le réseau.

Dureté :

La dureté (ou titre hydrotimétrique) exprime en degré français (°F) la concentration en calcium et en magnésium de l'eau. Une dureté entre 15 et 25 °F est estimée idéale. Sur ce réseau, la dureté est de 28.05 °F en moyenne. Il est considéré que l'eau distribuée dure.

Nitrates :

La concentration moyenne en nitrates est de 24.2 mg/l. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l.

Pesticides :

Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.

② - Réseau Esnandes - Lagord :

Commune(s) concernée(s) :

ESNANDES - L'HOUMEAU - LAGORD - MARSILLY - NIEUL-SUR-MER - VILLEDoux

Synthèse de la qualité d'eau distribuée sur l'année :

Bactériologie :

Les analyses bactériologiques consistent à rechercher des germes témoins de contamination fécale. Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau et la protéger d'une éventuelle contamination microbienne avant distribution aux abonnés. L'eau distribuée est d'excellente qualité bactériologique pour l'ensemble des analyses effectuées sur le réseau.

Dureté :

La dureté (ou titre hydrotimétrique) exprime en degré français (°F) la concentration en calcium et en magnésium de l'eau. Une dureté entre 15 et 25 °F est estimée idéale. Sur ce réseau, la dureté est de 23.6 °F en moyenne. Il est considéré que l'eau distribuée est moyennement dure.

Nitrates :

La concentration moyenne en nitrates est de 17.22 mg/l. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l.

Pesticides :

Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.



③ - Réseau Charron :

Commune(s) concernée(s) :

CHARRON

Synthèse de la qualité d'eau distribuée sur l'année :

Bactériologie :

Les analyses bactériologiques consistent à rechercher des germes témoins de contamination fécale. Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau et la protéger d'une éventuelle contamination microbienne avant distribution aux abonnés. L'eau distribuée est d'excellente qualité bactériologique pour l'ensemble des analyses effectuées sur le réseau.

Dureté :

La dureté (ou titre hydrotimétrique) exprime en degré français (°F) la concentration en calcium et en magnésium de l'eau. Une dureté entre 15 et 25 °F est estimée idéale. Sur ce réseau, la dureté est de 14.9 °F en moyenne. Il est considéré que l'eau distribuée est moyennement dure.

Nitrates :

La concentration moyenne en nitrates est de 14 mg/l. Elle peut être considérée comme assez faible. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l.

Pesticides :

Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.

④ - Réseau Andilly – Puilboreau :

Commune(s) concernée(s) :

ANDILLY - DOMPIERRE-SUR-MER - LONGEVES - PERIGNY (pour partie) - PUILBOREAU - SAINTOUEN-D'AUNIS - SAINT-XANDRE

Synthèse de la qualité d'eau distribuée sur l'année :

Bactériologie :

Les analyses bactériologiques consistent à rechercher des germes témoins de contamination fécale. Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau et la protéger d'une éventuelle contamination microbienne avant distribution aux abonnés. L'eau distribuée est d'excellente qualité bactériologique pour l'ensemble des analyses effectuées sur le réseau.

Dureté :

La dureté (ou titre hydrotimétrique) exprime en degré français (°F) la concentration en calcium et en magnésium de l'eau. Une dureté entre 15 et 25 °F est estimée idéale. Sur ce réseau, la dureté est de 21.32 °F en moyenne. Il est considéré que l'eau distribuée est moyennement dure.

Nitrates :

La concentration moyenne en nitrates est de 30.7 mg/l. Elle peut être considérée comme assez faible. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l.

Pesticides :

Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.



⑤ - Réseau St Médard – Ste Soulle :

Commune(s) concernée(s) :

SAINT-MEDARD-D'AUNIS - SAINTE-SOULLE - VERINES

Synthèse de la qualité d'eau distribuée sur l'année :

Bactériologie :

Les analyses bactériologiques consistent à rechercher des germes témoins de contamination fécale. Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau et la protéger d'une éventuelle contamination microbienne avant distribution aux abonnés. L'eau distribuée est d'excellente qualité bactériologique pour l'ensemble des analyses effectuées sur le réseau.

Dureté :

La dureté (ou titre hydrotimétrique) exprime en degré français (°F) la concentration en calcium et en magnésium de l'eau. Une dureté entre 15 et 25 °F est estimée idéale. Sur ce réseau, la dureté est de 32.1 °F en moyenne. Il est considéré que l'eau distribuée est moyennement dure.

Nitrates :

La concentration moyenne en nitrates est de 25.4 /l. Elle peut être considérée comme assez faible. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l.

Pesticides :

Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.

⑥ - Réseau Perrigny – Rompsay Sud :

Commune(s) concernée(s) :

PERIGNY (pour partie)

Synthèse de la qualité d'eau distribuée sur l'année :

Bactériologie :

Les analyses bactériologiques consistent à rechercher des germes témoins de contamination fécale. Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau et la protéger d'une éventuelle contamination microbienne avant distribution aux abonnés. L'eau distribuée est d'excellente qualité bactériologique pour l'ensemble des analyses effectuées sur le réseau.

Dureté :

La dureté (ou titre hydrotimétrique) exprime en degré français (°F) la concentration en calcium et en magnésium de l'eau. Une dureté entre 15 et 25 °F est estimée idéale. Sur ce réseau, la dureté est de 26.9 °F en moyenne. Il est considéré que l'eau distribuée est dure.

Nitrates :

La concentration moyenne en nitrates est de 25.3 mg/l. Elle demeure acceptable. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l.

Pesticides :

Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.

⑦ - Réseau ZAC de Beaulieu - Puilboreau :

Commune(s) concernée(s) :

PUILBOREAU

Synthèse de la qualité d'eau distribuée sur l'année :

Bactériologie :



Les analyses bactériologiques consistent à rechercher des germes témoins de contamination fécale. Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau et la protéger d'une éventuelle contamination microbienne avant distribution aux abonnés. L'eau distribuée est d'excellente qualité bactériologique pour l'ensemble des analyses effectuées sur le réseau.

Dureté :

La dureté (ou titre hydrotimétrique) exprime en degré français (°F) la concentration en calcium et en magnésium de l'eau. Une dureté entre 15 et 25 °F est estimée idéale. Sur ce réseau, la dureté est de 25.4 °F en moyenne. Il est considéré que l'eau distribuée est dure.

Nitrates :

La concentration moyenne en nitrates est de 17.3 mg/l. Elle demeure acceptable. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l.

Pesticides :

Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.



NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- **l'accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1^{ère} initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,
- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,
- **l'actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,
- **l'harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,
- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, **l'article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m³/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

L'article 5 et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommés de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
	Total PFAS	0,5 µg/l
Relèvement de la limite de qualité	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Abaissement de la limite de qualité	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.



Les articles 7 à 10 décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisée autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.

- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensés.

- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

L'article 13 encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

L'article 15 maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE.



MÉTABOLITES DE PESTICIDES

L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticide dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'ANSES apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,
- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,
- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métolachlores ESA et NOA, et la non-pertinence du métolachlore OXA.

FACE AUX MÉTABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VÉRITABLE BARRIÈRE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus®**, qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le Carboplus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites** », qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaître également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.



NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®,
- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce**®,

MANGANÈSE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...

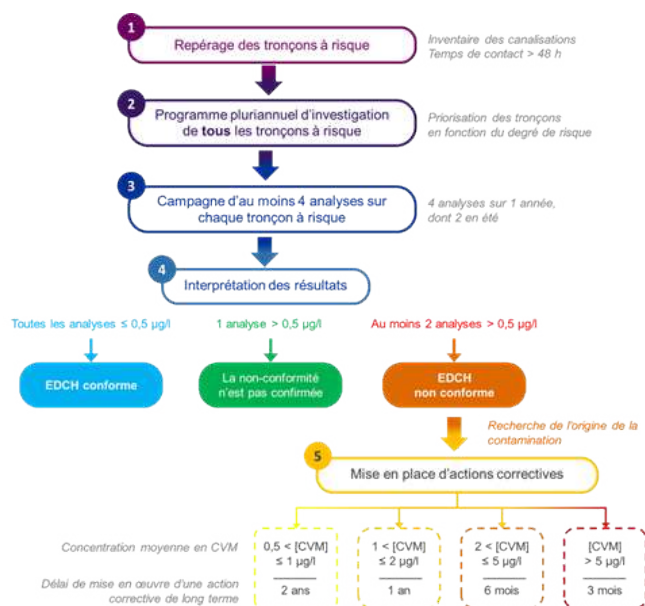
CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.
- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.
- En cas de non-conformité confirmée ($> 0,5 \mu\text{g/l}$), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.



SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérente**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.



17.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	98,78%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		682	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		690,411	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,43%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		686,494	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		690,411	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		110	



18.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Andilly	Réservoir d'Andilly Sérigny	Réservoir d'Andilly Sérigny	15/09/21
Aytré	Réservoir d'Aytré	Réservoir d'Aytré	10/02/21
Charron	Réservoir de Charron	Réservoir de Charron	29/01/21
Dompierre-sur-Mer	Réservoir de Dompierre sur mer	Réservoir de Dompierre sur mer	24/02/21
Puillboreau	Réservoir de Puillboreau	Réservoir de Puillboreau	21/01/21
Saint-Ouen-d'Aunis	Réservoir d'Andilly Aunis St Ouen	Réservoir d'Andilly St Ouen	15/09/21

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Aytré	05/01/21	31 Rue de la Gare,17440,Aytré	700	1
Aytré	08/01/21	16 Rue de la Gare,17440,Aytré	4000	2
Aytré	19/01/21	17028RE00001,Réseau communal de Aytré - 1705000101	8000	4
Aytré	26/01/21	17028RE00001,Réseau communal de Aytré - 1705000101	2000	1
Aytré	09/04/21	17028RE00001,Réseau communal de Aytré - 1705000101	4000	3
Aytré	04/05/21	Rue Guynemer,17440,Aytré	0	0
Aytré	17/12/21	21 Rue Gutenberg,17028,17440,Aytré	2000	2
Charron	23/12/21	27 Rue des Moulins,17091,17230,Charron	6000	2
Dompierre-sur-Mer	10/03/21	17142RE00001,Réseau communal de Dompierre-sur-Mer - 1705000101	2508	0
Dompierre-sur-Mer	19/03/21	17142RE00001,Réseau communal de Dompierre-sur-Mer - 1705000101	6000	2
Dompierre-sur-Mer	06/05/21	3 Rue de Mouillepied,17139,Dompierre-sur-Mer	500	0
Dompierre-sur-Mer	29/10/21	0,17139,DOMPIERRE-SUR-MER,FRANCE	100	1
Lagord	04/01/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101	1000	1
Lagord	24/03/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101	500	0
Lagord	07/09/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101	2000	1
Lagord	16/12/21	0,17200,17140,LAGORD,FRANCE	2700	3
Nieul-sur-Mer	16/12/21	0,17264,17137,NIEUL-SUR-MER,FRANCE	1500	1
Périgny	04/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Périgny	08/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	250	1
Périgny	11/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	15/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	1000	0
Périgny	19/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	21/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	1300	0
Périgny	29/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	400	0
Périgny	02/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	02/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	350	0
Périgny	02/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	03/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
		1705000101		
Périgny	03/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	04/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	04/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	04/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	400	1
Périgny	12/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	17/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/02/21	24 bis Avenue Joliot Curie,17180,Périgny	2000	1
Périgny	19/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	2000	1
Périgny	19/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	130	2
Périgny	19/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	26/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	26/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	02/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	03/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	03/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	04/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
		1705000101		
Périgny	08/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	17/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	24/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	500	0
Périgny	24/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	26/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	29/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	31/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	02/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Périgny	09/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	20/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	03/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	04/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	04/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
		1705000101		
Périgny	18/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	20/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	21/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	21/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	26/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	03/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	17/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	500	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Périgny	21/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	24/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	24/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	24/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	28/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	29/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	02/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	02/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	15/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
		1705000101		
Périgny	16/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	20/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	26/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	24/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	25/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	26/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Périgny	26/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	31/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	31/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	31/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	02/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	14/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	16/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	17/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	20/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
		1705000101		
Périgny	20/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	20/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	21/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	24/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	24/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	30/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	01/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	04/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	06/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	07/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	11/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Périgny	11/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	13/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	15/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	15/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	15/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	18/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	20/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	21/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	26/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	27/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	02/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	03/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	05/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	08/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	09/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	10/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	12/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	17/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
		1705000101		
Périgny	17/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	500	0
Périgny	19/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	19/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	22/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101	0	0
Périgny	23/11/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	23/11/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	24/11/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	25/11/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	26/11/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	29/11/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	29/11/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	01/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	02/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	02/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	02/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	02/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	03/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	03/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	06/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	07/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	07/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	07/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	08/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	08/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	08/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	09/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	10/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	1
Périgny	13/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	1000	0
Périgny	15/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	15/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	500	0
Périgny	20/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	21/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	21/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	21/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	22/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	22/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	23/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	150	1
Périgny	24/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	29/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	30/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	31/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Périgny	31/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE	0	0
Puillboreau	21/05/21	17291RE00001,Réseau communal de Puillboreau - 1705000101	0	0
Sainte-Soulle	29/01/21	17407RE00001,Réseau communal de Sainte-Soulle - 1705000101	700	0
Sainte-Soulle	04/02/21	17407RE00001,Réseau communal de Sainte-Soulle - 1705000101	11500	3
Vérines	21/12/21	1 Impasse des Inchaux,17466,17540,Vérines	200	0



Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Andilly	6
Aytré	5
Charron	3
Dompierre-sur-Mer	4
Esnandes	4
L' Houmeau	2
Lagord	9
Marsilly	3
Nieul-sur-Mer	10
Périgny	5
Puilboreau	2
Sainte-Soulle	5
Saint-Médard-d'Aunis	1
Saint-Rogatien	1
Saint-Xandre	6
Vérines	1
Villedoux	2
Total	69

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Andilly	Pvc	75	26/01/21	Champs de Malzay,17230,Andilly
Andilly	Pvc	160	12/02/21	9 Rue Saint Nicolas,17230,Andilly
Andilly	-	-	16/02/21	17008RE00001,Réseau communal de Andilly - 1705000101
Andilly	Pvc	125	23/06/21	66 Rue de la Paix,17230,Andilly
Andilly	Amiante ciment	60	06/12/21	5 Rue du Bel Ebat,17008,17230,Andilly
Andilly	Pvc	160	16/12/21	2 Rue du Bel Ebat,17008,17230,Andilly
Aytré	Fonte	100	14/01/21	14 Rue des Paquerettes,17440,Aytré
Aytré	Polyéthylène	90	25/01/21	30 Avenue Roger Salengro,17440,Aytré
Aytré	Polyéthylène	160	25/01/21	61 Avenue Roger Salengro,17440,Aytré
Aytré	Fonte	60	25/02/21	Residence Pierre Loti,17440,Aytré
Aytré	Fonte	80	08/03/21	16 Rue des Caves,17440,Aytré
Charron	Pvc	75	06/01/21	Bel Air,17230,Charron
Charron	Polyéthylène	50	17/12/21	0,17091,17230,CHARRON,FRANCE
Charron	Pvc	140	27/12/21	70 Rue des Groies,17091,17230,Charron
Dompierre-sur-Mer	Pvc	250	24/02/21	1 Rue de la Citoyennete,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Pvc	75	29/10/21	0,17139,DOMPIERRE-SUR-MER,FRANCE
Dompierre-sur-Mer	Pvc	63	16/12/21	3 Rue du Bois Dore,17142,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Pvc	75	29/12/21	8 Rue Charles Baudelaire,17142,17139,Dompierre-sur-Mer
Esnandes	Pvc	75	06/01/21	9 bis Rue de l'Océan,17137,Esnandes
Esnandes	Pvc	75	13/01/21	54 Rue de l'Eglise,17137,Esnandes
Esnandes	Pvc	140	14/09/21	53 Rue de la Republique,17137,Esnandes
Esnandes	Pvc	75	13/11/21	0,17137,ESNANDES,FRANCE
L' Houmeau	Pvc	75	16/04/21	6 Rue des Cormorans,17137,L'Houmeau
L' Houmeau	-	-	26/08/21	17190RE00001,Réseau communal de L'Houmeau - 1705000101
Lagord	Fonte	60	05/01/21	3 Rue Fief de la Longee,17140,Lagord
Lagord	Pvc	75	06/01/21	8 Rue des Métives,17140,Lagord
Lagord	Pvc	110	13/01/21	11 Rue du Voilier Charente Maritime,17140,Lagord
Lagord	Fonte	60	20/01/21	Rue du Verger,17140,Lagord
Lagord	Pvc	160	27/01/21	55 Rue de l'Ermitage,17140,Lagord
Lagord	Pvc	200	25/03/21	19 Rue du Moulin Benoist,17140,Lagord
Lagord	Fonte	250	11/05/21	34 Rue des Cerisiers,17140,Lagord



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Lagord	Fonte	100	06/08/21	82 Rue des Maraichers,17140,Lagord
Lagord	Fonte	100	17/12/21	46 Avenue des Oiseaux de Mer,17200,17140,Lagord
Marsilly	Pvc	63	27/01/21	15 Rue des Mouettes,17137,Marsilly
Marsilly	Pvc	50	17/06/21	17222RE00001,Réseau communal de Marsilly - 1705000101
Marsilly	Pvc	140	14/09/21	4 Rue des Oiseaux,17137,Marsilly
Nieul-sur-Mer	Pvc	110	06/01/21	26 Avenue de la Rochelle,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	-	-	11/01/21	4 Rue des Primevères,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Pvc	75	19/01/21	29 Rue du Pas du Loup,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Pvc	50	19/01/21	13 Impasse du Moulin Ragot,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Fonte	60	20/01/21	2 Impasse de l'Aunis,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Pvc	50	04/02/21	Impasse du Moulin Ragot,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Pvc	50	08/09/21	Impasse du Moulin Ragot,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Pvc	140	11/10/21	17264RE00001,Réseau communal de Nieul-sur-Mer - 1705000101
Nieul-sur-Mer	Pvc	90	30/11/21	118 Rue du Port,17264,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Fonte	60	06/12/21	27bis Residence le Val Hureau,17264,17137,Nieul-sur-Mer
Périgny	Fonte	100	12/01/21	20 Rue Blaise Pascal,17180,Périgny
Périgny	Pvc	110	15/01/21	Place des Campanules,17180,Périgny
Périgny	Pvc	63	15/01/21	41 Rue Eugène Delacroix,17180,Périgny
Périgny	Fonte	150	22/01/21	24 Rue du Stade,17180,Périgny
Périgny	Fonte	150	06/05/21	12 Rue Edmee Mariotte,17180,Périgny
Puillboreau	Pvc	160	24/09/21	12 Rue de la République,17138,Puillboreau
Puillboreau	Pvc	160	30/09/21	12 Rue de la République,17138,Puillboreau
Sainte-Soulle	Fonte	125	05/01/21	3 Rue des Tinselines,17220,Sainte-Soulle
Sainte-Soulle	Pvc	125	28/01/21	10 Rue de l'Aquitaine,17220,Sainte-Soulle
Sainte-Soulle	Pvc	63	30/04/21	1 Rue des Cerisiers,17220,Bourgneuf
Sainte-Soulle	Fonte	100	10/08/21	4 Rue de la Guignerie,17220,Sainte-Soulle
Sainte-Soulle	Pvc	75	07/12/21	2 Rue des Hirondelles,17407,17220,Sainte-Soulle
Saint-Médard-d'Aunis	Pvc	50	16/02/21	17373RE00001,Réseau communal de Saint-Médard-d'Aunis - 1705000101
Saint-Rogatien	-	-	12/08/21	17391RE00001,Réseau communal de Saint-Rogatien - 1705000101
Saint-Xandre	Pvc	75	22/02/21	3 Rue Jacques Cartier,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Inconnu	0	12/04/21	2 Rue du Château,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Pvc	75	27/04/21	21 Rue des Troenes,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Pvc	50	11/06/21	4 Impasse des Bardes,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Pvc	75	13/07/21	20 Rue des Mandries,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	-	-	15/07/21	1 Lieu Dit les Bouyers,17138,Saint-Xandre
Vérines	Pvc	63	22/04/21	17466RE00001,Réseau communal de Vérines - 1705000101
Villedoux	Pvc	140	21/01/21	33 Rue de la Liberté,17230,Villedoux
Villedoux	Pvc	140	11/10/21	17472RE00001,Réseau communal de Villedoux - 1705000101

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Andilly	3
Aytré	7
Charron	2
Dompierre-sur-Mer	4



Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Esnandes	2
L' Houmeau	3
Lagord	1
Longèves	1
Marsilly	2
Nieul-sur-Mer	11
Périgny	9
Puillboreau	3
Sainte-Soulle	1
Saint-Médard-d'Aunis	3
Saint-Rogatien	1
Saint-Xandre	3
Vérines	2
Villedoux	2
Total	60

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Andilly	17/05/21	11 Square des Rossignols,17230,Andilly
Andilly	31/05/21	Rue Saint Gilles,17230,Andilly
Andilly	10/08/21	17008RE00001,Réseau communal de Andilly - 1705000101
Aytré	08/01/21	2 Rue Claude Monnet,17440,Aytré
Aytré	29/03/21	70 b Avenue Edmond Grasset,17440,Aytré
Aytré	30/03/21	14 Rue Barbedette,17440,Aytré
Aytré	15/04/21	73 Avenue Edmond Grasset,17440,Aytré
Aytré	03/05/21	11 Allée des Avocettes,17440,Aytré
Aytré	13/09/21	9 Rue des Massiottes,17440,Aytré
Aytré	10/11/21	0,17440,AYTRE,FRANCE
Charron	15/10/21	17091RE00001,Réseau communal de Charron - 1705000101
Charron	30/12/21	2bis Rue du Pavé,17091,17230,Charron
Dompierre-sur-Mer	21/05/21	1 Rue Pierre et Marie Curie,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	28/05/21	5 Terre Nouvelle,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	01/06/21	11 Rue de la Greletterie,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	03/12/21	6 Rue Saint Benoit,17142,17139,Dompierre-sur-Mer
Esnandes	12/10/21	4 Allée des Tilleuls,17137,Esnandes
Esnandes	17/11/21	17 Le Bois Vert,17153,17137,Esnandes
L' Houmeau	26/08/21	17190RE00001,Réseau communal de L'Houmeau - 1705000101
L' Houmeau	08/09/21	16 Rue du Port,17137,L'Houmeau
L' Houmeau	13/10/21	17190RE00001,Réseau communal de L'Houmeau - 1705000101
Lagord	06/05/21	27 Rue du Meteil,17140,Lagord
Longèves	22/12/21	23 Rue du Marais,17208,17230,Longèves
Marsilly	07/01/21	8 Rue du Chateau d'Eau,17137,Marsilly
Marsilly	10/08/21	2 Rue des Coquelicots,17137,Marsilly
Nieul-sur-Mer	16/02/21	4 Rue Alain Colas,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	19/04/21	18 Avenue du Parc,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	25/05/21	70 Rue du Port,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	18/06/21	2 Rue du Coquier,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	02/07/21	5 Rue des Coteaux,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	13/09/21	Impasse du Moulin Ragot,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	14/09/21	13 Impasse du Moulin Ragot,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	22/11/21	14 Rue de la Nouvelle France,17264,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	30/11/21	37 Rue de la Chapelle,17264,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	16/12/21	27bis Residence le Val Hureau,17264,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	17/12/21	1 Impasse de l'Obione,17264,17137,Nieul-sur-Mer
Périgny	15/01/21	33 Rue Eugène Delacroix,17180,Périgny
Périgny	23/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	20/05/21	12 Route d'Aytre,17180,Périgny
Périgny	09/06/21	6 Rue de Fissac,17180,Périgny
Périgny	03/09/21	38 Rue du Stade,17180,Périgny



Commune	Date	Adresse
Périgny	21/09/21	260 Avenue du Cimetière Prolongée,17180,Périgny
Périgny	18/11/21	12 Rue des Ecoles,17274,17180,Périgny
Périgny	18/11/21	51 Rue Eugène Delacroix,17274,17180,Périgny
Périgny	26/11/21	87 Rue de Chagnolet,17274,17180,Périgny
Puilboreau	26/05/21	4 Rue de la République,17138,Puilboreau
Puilboreau	03/06/21	2 Impasse des Cailloux,17138,Puilboreau
Puilboreau	04/06/21	2 Rue Molière,17138,Puilboreau
Sainte-Soulle	08/06/21	4 Rue du Clos Fleuri,17220,Sainte-Soulle
Saint-Médard-d'Aunis	11/01/21	2 d Rue du Papineau,17220,Saint-Médard-d'Aunis
Saint-Médard-d'Aunis	10/05/21	9 Route du Moulin Neuf,17220,Saint-Médard-d'Aunis
Saint-Médard-d'Aunis	03/12/21	1 Rue du Valpastour,17373,17220,Saint-Médard-d'Aunis
Saint-Rogatien	10/09/21	4 Rue Claude Monet,17220,Saint-Rogatien
Saint-Xandre	07/01/21	3 Impasse des Roses,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	04/03/21	8 bis Chemin des Frenes,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	16/04/21	Rue de la Butellerie,17138,Saint-Xandre
Vérines	19/04/21	17466RE00001,Réseau communal de Vérines - 1705000101
Vérines	01/06/21	3 Impasse Belle Amour,17540,Vérines
Villedoux	26/06/21	17472RE00001,Réseau communal de Villedoux - 1705000101
Villedoux	13/07/21	19 Rue des Lauriers Roses,17230,Villedoux

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Andilly	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	3
Andilly	Manoeuvre de vannes	3
Aytré	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Aytré	Manoeuvre de vannes	6
Aytré	Purge de réseau	1
Charron	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Charron	Manoeuvre de vannes	2
Charron	Purge de réseau	2
Dompierre-sur-Mer	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Dompierre-sur-Mer	Manoeuvre de vannes	4
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	27
Esnandes	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
L' Houmeau	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
L' Houmeau	Manoeuvre de vannes	1
L' Houmeau	Purge de réseau	3
Lagord	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	5
Lagord	Manoeuvre de vannes	4
Longèves	Purge de réseau	1
Marsilly	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	3
Marsilly	Manoeuvre de vannes	1
Marsilly	Purge de réseau	1
Nieul-sur-Mer	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	4
Nieul-sur-Mer	Manoeuvre de vannes	2
Nieul-sur-Mer	Purge de réseau	1
Périgny	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	5
Périgny	Manoeuvre de vannes	1



Périgny	Purge de réseau	28
Puilboreau	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Puilboreau	Manoeuvre de vannes	4
Puilboreau	Purge de réseau	3
Sainte-Soulle	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
Sainte-Soulle	Manoeuvre de vannes	4
Saint-Médard-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	4
Saint-Ouen-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	3
Saint-Ouen-d'Aunis	Manoeuvre de vannes	2
Saint-Rogatien	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Saint-Xandre	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Saint-Xandre	Purge de réseau	10
Vérines	Purge de réseau	1
Villedoux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Villedoux	Manoeuvre de vannes	4
Total		158

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Andilly	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	24/02/21	17008RE00001,Réseau communal de Andilly - 1705000101
Andilly	Manoeuvre de vannes	10/05/21	9 Rue Saint Nicolas,17230,Andilly
Andilly	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/05/21	17008RE00001,Réseau communal de Andilly - 1705000101
Andilly	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/06/21	1 Rue de la Brie,17230,Andilly
Andilly	Manoeuvre de vannes	14/09/21	1 Route de la Rochelle,17230,Andilly
Andilly	Manoeuvre de vannes	15/09/21	1 Route de la Rochelle,17230,Andilly
Aytré	Manoeuvre de vannes	12/01/21	17028RE00001,Réseau communal de Aytré - 1705000101
Aytré	Purge de réseau	15/01/21	17028RE00001,Réseau communal de Aytré - 1705000101
Aytré	Manoeuvre de vannes	09/02/21	73 Rue des Rouhards,17440,Aytré
Aytré	Manoeuvre de vannes	10/02/21	73 Rue des Rouhards,17440,Aytré
Aytré	Manoeuvre de vannes	15/02/21	17028RE00001,Réseau communal de Aytré - 1705000101
Aytré	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/06/21	11 Rue Einstein,17440,Aytré
Aytré	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/06/21	15 Rue des Cottés Mailles,17440,Aytré
Aytré	Manoeuvre de vannes	21/06/21	17028RE00001,Réseau communal de Aytré - 1705000101
Aytré	Manoeuvre de vannes	29/11/21	39b Avenue du Commandant Lysiack,17028,17440,Aytré
Charron	Purge de réseau	09/01/21	17091RE00001,Réseau communal de Charron - 1705000101
Charron	Manoeuvre de vannes	27/01/21	1 Route de Lucon,17230,Charron
Charron	Manoeuvre de vannes	29/01/21	1 Route de Lucon,17230,Charron
Charron	Purge de réseau	06/05/21	12 Rue des Ecoles,17230,Charron
Charron	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	18/06/21	17091RE00001,Réseau communal de Charron - 1705000101
Charron	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/06/21	8 Zone Artisanale du Peu Releve,17230,Charron



Commune	Nature	Date	Adresse
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	08/01/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Manoeuvre de vannes	11/01/21	17142RE00001,Réseau communal de Dompierre-sur-Mer - 1705000101
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	21/01/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	03/02/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	18/02/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Manoeuvre de vannes	23/02/21	9 Rue Jacques Archambault,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Manoeuvre de vannes	24/02/21	9 Rue Jacques Archambault,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	01/03/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Manoeuvre de vannes	02/03/21	17142RE00001,Réseau communal de Dompierre-sur-Mer - 1705000101
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	16/03/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	30/03/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	16/04/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	29/04/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	11/05/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	26/05/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	08/06/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	11/06/21	5 Rue des Charmilles,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	24/06/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	07/07/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	21/07/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	05/08/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	17/08/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	06/09/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	27/09/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	29/09/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	07/10/21	17142RE00001,Réseau communal de Dompierre-sur-Mer - 1705000101
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	13/10/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	26/10/21	1 Rue Saint Vincent,17139,Dompierre-sur-Mer
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	12/11/21	0, L'ABBAYE,17139,Dompierre-sur-Mer,FRANCE
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	26/11/21	0, L'ABBAYE,17139,Dompierre-sur-Mer,FRANCE



Commune	Nature	Date	Adresse
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	08/12/21	0, L'ABBAYE,17139,Dompierre-sur-Mer,FRANCE
Dompierre-sur-Mer	Purge de réseau	21/12/21	1 Rue Saint Vincent,17142,17139,Dompierre-sur-Mer
Esnandes	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	17/02/21	17153RE00001,Réseau communal de Esnandes - 1705000101
Esnandes	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/02/21	17153RE00001,Réseau communal de Esnandes - 1705000101
L' Houmeau	Purge de réseau	16/09/21	18bis Rue de la Rochelle,17137,L'Houmeau
L' Houmeau	Purge de réseau	18/09/21	18bis Rue de la Rochelle,17137,L'Houmeau
L' Houmeau	Manoeuvre de vannes	12/10/21	21 Rue de la République,17137,L'Houmeau
L' Houmeau	Purge de réseau	14/10/21	17190RE00001,Réseau communal de L'Houmeau - 1705000101
L' Houmeau	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/10/21	17190RE00001,Réseau communal de L'Houmeau - 1705000101
L' Houmeau	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/11/21	0,17137,L'HOUMEAU,FRANCE
Lagord	Manoeuvre de vannes	08/02/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101
Lagord	Manoeuvre de vannes	24/03/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101
Lagord	Manoeuvre de vannes	15/04/21	34 Rue des Cerisiers,17140,Lagord
Lagord	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	16/04/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101
Lagord	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/04/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101
Lagord	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/06/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101
Lagord	Manoeuvre de vannes	15/06/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101
Lagord	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/06/21	13 Rue des Greffieres,17140,Lagord
Lagord	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	09/09/21	17200RE00001,Réseau communal de Lagord - 1705000101
Longèves	Purge de réseau	18/05/21	28 b Rue de Curzay,17230,Longèves
Marsilly	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	27/04/21	17222RE00001,Réseau communal de Marsilly - 1705000101
Marsilly	Manoeuvre de vannes	16/06/21	17222RE00001,Réseau communal de Marsilly - 1705000101
Marsilly	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/06/21	1b Rue des Entreprises,17137,Marsilly
Marsilly	Purge de réseau	09/11/21	0,17137,MARSILLY,FRANCE
Marsilly	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/12/21	0,17222,17137,MARSILLY,FRANCE
Nieul-sur-Mer	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	13/01/21	17264RE00001,Réseau communal de Nieul-sur-Mer - 1705000101
Nieul-sur-Mer	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/06/21	2 Rue des Wagonnets,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Manoeuvre de vannes	09/07/21	52 Rue de Lauzières,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Manoeuvre de vannes	09/08/21	17264RE00001,Réseau communal de Nieul-sur-Mer - 1705000101
Nieul-sur-Mer	Purge de réseau	11/08/21	6 Rue de la Jacquerie,17137,Nieul-sur-Mer
Nieul-sur-Mer	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/10/21	17264RE00001,Réseau communal de Nieul-sur-Mer - 1705000101
Nieul-sur-Mer	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/10/21	17264RE00001,Réseau communal de Nieul-sur-Mer - 1705000101



Commune	Nature	Date	Adresse
Périgny	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	04/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	04/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	12/01/21	14 Rue Saint Martin,17180,Périgny
Périgny	Purge de réseau	13/01/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/01/21	13 Rue de la Garenne,17180,Périgny
Périgny	Purge de réseau	01/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	12/02/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	02/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	09/03/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	02/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	15/04/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	05/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	26/05/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	03/06/21	21 Avenue Louis Lumiere,17180,Périgny
Périgny	Purge de réseau	04/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	10/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/06/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	02/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	13/07/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	03/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	13/08/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	01/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	06/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	10/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	16/09/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	05/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	11/10/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	03/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Purge de réseau	08/11/21	17274RE00001,Réseau communal de Périgny - 1705000101
Périgny	Manoeuvre de vannes	25/11/21	7bis Rue des Gardes,17274,17180,Périgny
Périgny	Purge de réseau	30/11/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE



Commune	Nature	Date	Adresse
Périgny	Purge de réseau	09/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE
Périgny	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/12/21	112 Grande Rue,17274,17180,Périgny
Périgny	Purge de réseau	30/12/21	0,17180,PERIGNY,FRANCE
Puilboreau	Purge de réseau	15/01/21	17291RE00001,Réseau communal de Puilboreau - 1705000101
Puilboreau	Manoeuvre de vannes	20/01/21	18 Rue du Chateau d'Eau,17138,Puilboreau
Puilboreau	Manoeuvre de vannes	21/01/21	18 Rue du Chateau d'Eau,17138,Puilboreau
Puilboreau	Manoeuvre de vannes	02/03/21	17291RE00001,Réseau communal de Puilboreau - 1705000101
Puilboreau	Manoeuvre de vannes	25/05/21	13 Rue Eugène Delacroix,17138,Puilboreau
Puilboreau	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/06/21	6 Allée de la Brulee,17138,Puilboreau
Puilboreau	Purge de réseau	05/08/21	17291RE00001,Réseau communal de Puilboreau - 1705000101
Puilboreau	Purge de réseau	25/10/21	17291RE00001,Réseau communal de Puilboreau - 1705000101
Sainte-Soulle	Manoeuvre de vannes	12/01/21	17407RE00001,Réseau communal de Sainte-Soulle - 1705000101
Sainte-Soulle	Manoeuvre de vannes	03/02/21	17407RE00001,Réseau communal de Sainte-Soulle - 1705000101
Sainte-Soulle	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	17/06/21	17407RE00001,Réseau communal de Sainte-Soulle - 1705000101
Sainte-Soulle	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	27/07/21	17407RE00001,Réseau communal de Sainte-Soulle - 1705000101
Sainte-Soulle	Manoeuvre de vannes	28/10/21	0,17220,SAINTE-SOULLE,FRANCE
Sainte-Soulle	Manoeuvre de vannes	28/10/21	0,17220,SAINTE-SOULLE,FRANCE
Saint-Médard-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/06/21	0, D107,17220,Saint-Médard-d'Aunis,FRANCE
Saint-Médard-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	23/06/21	17373RE00001,Réseau communal de Saint-Médard-d'Aunis - 1705000101
Saint-Médard-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	11/08/21	7 Rue de la Borderie,17220,Saint-Médard-d'Aunis
Saint-Médard-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	12/08/21	17373RE00001,Réseau communal de Saint-Médard-d'Aunis - 1705000101
Saint-Ouen-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/01/21	5 Impasse des Mesanges,17230,Saint-Ouen-d'Aunis
Saint-Ouen-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	29/04/21	26 Rue du 19 Mars 1962,17230,Saint-Ouen-d'Aunis
Saint-Ouen-d'Aunis	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/07/21	3bis Rue de Longèves,17230,Saint-Ouen-d'Aunis
Saint-Ouen-d'Aunis	Manoeuvre de vannes	14/09/21	6 Lieu Dit la Chapelle,17230,Saint-Ouen-d'Aunis
Saint-Ouen-d'Aunis	Manoeuvre de vannes	15/09/21	6 Lieu Dit la Chapelle,17230,Saint-Ouen-d'Aunis
Saint-Rogatien	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/05/21	17391RE00001,Réseau communal de Saint-Rogatien - 1705000101
Saint-Xandre	Purge de réseau	29/01/21	1 Rue Augustin Fresnel,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	05/02/21	17414RE00001,Réseau communal de Saint-Xandre - 1705000101
Saint-Xandre	Purge de réseau	01/04/21	17414RE00001,Réseau communal de Saint-Xandre - 1705000101
Saint-Xandre	Purge de réseau	11/05/21	3 Rue Augustin Fresnel,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Purge de réseau	27/05/21	3 Rue Augustin Fresnel,17138,Saint-Xandre



Commune	Nature	Date	Adresse
Saint-Xandre	Purge de réseau	08/06/21	3 Rue Augustin Fresnel,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Purge de réseau	23/06/21	3 Rue Augustin Fresnel,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Purge de réseau	06/10/21	3 Rue Augustin Fresnel,17138,Saint-Xandre
Saint-Xandre	Purge de réseau	17/11/21	0,17138,SAINT-XANDRE,FRANCE
Saint-Xandre	Purge de réseau	30/11/21	0,17138,SAINT-XANDRE,FRANCE
Saint-Xandre	Purge de réseau	14/12/21	0,17138,SAINT-XANDRE,FRANCE
Vérines	Purge de réseau	07/01/21	2 ter Impasse des 3 Moulins,17540,Vérines
Villedoux	Manoeuvre de vannes	21/01/21	33 Rue de la Liberté,17230,Villedoux
Villedoux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	05/03/21	17472RE00001,Réseau communal de Villedoux - 1705000101
Villedoux	Manoeuvre de vannes	17/09/21	9 Rue des Tilleuls,17230,Villedoux
Villedoux	Manoeuvre de vannes	04/10/21	17472RE00001,Réseau communal de Villedoux - 1705000101
Villedoux	Manoeuvre de vannes	20/10/21	17472RE00001,Réseau communal de Villedoux - 1705000101



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Andilly	3	0	3
Aytré	1	0	1
Dompierre-sur-Mer	4	0	4
Lagord	2	0	2
Périgny	1	0	1
Puillboreau	1	0	1
Sainte-Soulle	2	0	2
Saint-Ouen-d'Aunis	2	0	2
Saint-Xandre	1	0	1
Total	17	0	17

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Andilly	Réservoir d'Andilly Sérigny	Compteur secto Sérigny (1705CS014)	25/02/21	Curatif
Andilly	Réservoir d'Andilly Sérigny	Vannes DN100 (x2)	25/02/21	Curatif
Andilly	Réservoir d'Andilly Sérigny	Compteur secto Andilly Bourg (1705CS013)	25/02/21	Curatif
Aytré	Réservoir d'Aytré	Réservoir d'Aytré	30/07/21	Curatif
Dompierre-sur-Mer	Réservoir de Dompierre sur mer	Téléreport CS Chagnolet Brandes regard extérieur (1705CS032)	26/01/21	Curatif
Dompierre-sur-Mer	Réservoir de Dompierre sur mer	Compteur CS Chagnolet Brandes regard extérieur (1705CS032)	04/02/21	Curatif
Dompierre-sur-Mer	Comptage DOMPIERRE SUR MER vers les Gands (1705CS008)	Compteur secto Dompierre vers les Gands (1705CS008)	07/06/21	Curatif
Dompierre-sur-Mer	Comptage DOMPIERRE SUR MER vers les Gands (1705CS008)	Compteur secto Dompierre vers les Gands (1705CS008)	25/06/21	Curatif
Lagord	Comptage LAGORD Moulin Benoit La Vallée (1705CS078-...) 1705CS012-1705CS003-1705CS042	Compteur Lagord --sup Moulin Benoit (1705CS042)	17/03/21	Curatif
Lagord	Comptage LAGORD Moulin Benoit La Vallée (1705CS078-...) 1705CS012-1705CS003-1705CS042	Compteur secto Lagord la Vallée (1705CS078)	17/03/21	Curatif
Périgny	Comptage PERIGNY (1705CS021 - 1705CS083)	Débitmètre secto Périgny St Rogatien (1705CS021)	24/06/21	Curatif
Puillboreau	Surpresseur dans réservoir de Puillboreau (8090)	Vanne motorisée	19/01/21	Curatif
Sainte-Soulle	Réservoir de Saint Soulle	Compteur sectorisation St Soulle vers Coux (1705CS019)	08/06/21	Curatif
Sainte-Soulle	Réservoir de Saint Soulle	Compteur sectorisation Vers Boug St Soulle (1705CS020)	09/06/21	Curatif
Saint-Ouen-d'Aunis	Réservoir d'Andilly Aunis St Ouen	Compteur secto ST OUEN Débit Longèves (1705CS015)	22/01/21	Curatif
Saint-Ouen-d'Aunis	Réservoir d'Andilly Aunis St Ouen	Compteur secto ST OUEN Débit Bourg St Ouen (1705CS016)	22/01/21	Curatif
Saint-Xandre	Comptage ST-XANDRE La Sauzaie (1705CS084)	Téléreport compteur secto St Xandre La Sauzaie (1705CS084)	18/03/21	Curatif



Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Andilly	Réservoir d'Andilly Sérigny	Réservoir d'Andilly Sérigny	15/03/21
Charron	Surpresseur dans réservoir Charron (8010)	Surpresseur dans réservoir Charron (8010)	15/03/21
Charron	Réservoir de Charron	Réservoir de Charron	15/03/21
Saint-Ouen-d'Aunis	Réservoir d'Andilly Aunis St Ouen	Réservoir d'Andilly Aunis St Ouen	15/03/21
Saint-Xandre	Protection cathodique de St Xandre	Protection cathodique de St Xandre	15/03/21



ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

CONSTRUIRE SANS DÉTRUIRE

Le plan d'action « Construire Sans Détruire » a été mis en place par le Gouvernement pour sécuriser les travaux à proximité de réseaux, ainsi que pour améliorer la prévention des endommagements des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Déclarations avant travaux

Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de déclaration de projet de travaux (DT), de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), de déclaration conjointe (DT-DICT) ou d'avis de travaux urgents (ATU), en fonction du type d'intervention prévu.

En tant qu'exploitant de réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'irrigation et d'eau en gros, la société SAUR se doit de répondre à ces demandes (sauf ATU, réservés aux réseaux dits sensibles pour la sécurité).

Nous parlerons de partie « **EXPLOITANT** ».

En tant qu'exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés, dans le cadre de réparations de fuites, pose de canalisations, etc..., la société SAUR se doit aussi d'émettre ce type de demandes.

Nous parlerons de partie « **DECLARANT** ».

COMMUNES	EXPLOITANT					DECLARANT				
	AEP	EU	AEP / EU	NC	TOT	ATU	DT	DICT	DTDICT	TOT
ANDILLY	18	2	53	0	73	5	0	0	11	16
AYTRE	232	0	1	15	248	7	0	0	16	23
CHARRON	77	0	0	5	82	4	0	0	10	14
DOMPIERRE SUR MER	188	0	0	14	202	9	0	0	22	31
ESNANDES	47	0	0	8	55	5	0	0	2	7
HOUMEAU	80	0	0	5	85	3	0	0	13	16
LAGORD	230	0	1	22	253	14	0	0	26	40
LONGEVES	3	0	14	1	18	5	0	0	4	9
MARSILLY	65	0	0	1	66	4	0	0	9	13
NIEUL SUR MER	111	1	0	13	125	14	0	0	16	30
PERIGNY	294	0	0	38	332	11	0	0	41	52
PUILBOREAU	193	1	1	29	224	2	0	0	20	22
ST MEDARD D'AUNIS	45	0	3	2	50	1	0	0	7	8
ST OUEN D'AUNIS	8	0	22	0	30	2	0	0	5	7
ST ROGATIEN	35	0	0	1	36	3	0	0	3	6
ST XANDRE	136	0	0	5	141	2	0	0	18	20
STE SOULLE	161	0	5	5	171	5	0	0	26	31
VERINES	9	2	60	1	72	5	0	0	13	18
VILLEDoux	14	2	27	2	45	2	0	0	7	9



SITUATION PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT

	Montants
SOLDE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/20	380 275,12
Dotation électromécanique au programme année 2021 [Matériel EM - suite avnt n°3] Dotation initiale contractuelle x Coefficient d'actualisation 2021 (15 579 € + 960 €) = 16 539,00 x 1,1507 = 19 031,43€	19 031,43
Dotation réseau au programme année 2021 [Compteurs] Dotation initiale contractuelle x Coefficient d'actualisation 2021 128 990,00 x 1,1507 = 148 428,79€	148 428,79
Dotation réseau au programme année 2021 [Branchements] Dotation initiale contractuelle x Coefficient d'actualisation 2021 97 000,00 x 1,1507 = 111 617,90€	111 617,90
Dotation réseau au programme année 2021 [Télérelève] - Avenant 2 Dotation initiale contractuelle x Coefficient d'actualisation 2021 46 347,00 x 1,1507 = 53 331,49€	53 331,49
Dotation réseau au programme année 2021 [Accessoires canalisations] Dotation initiale contractuelle x Coefficient d'actualisation 2021 6 200,00 x 1,1507 = 7 134,34€	7 134,34
Engagements réalisés : Electromécanique	
Cloture trimestrielle au 30/09/2021 LOT5	-1 483,25
17028SG00001 - Réservoir d'Aytré Vanne by-pass ref/distri TOTAL Renouvellement complet du matériel	-378,5803
17142SG00001 - Réservoir de Dompierre sur mer Sonde de niveau TOTAL Renouvellement complet du matériel	-345,21
17414CO00002 - Comptage ST-XANDRE La Sauzaie (1705CS084) Compteur secto St Xandre La Sauzaie (1705CS084) TOTAL Renouvellement complet du matériel	-759,462
Cloture trimestrielle au 31/12/2021 LOT6&7	-1 864,13
17028SG00001 - Réservoir d'Aytré Débitmètre insertion distribution réservoir (1705RE004) TOTAL Renouvellement complet du matériel	-989,60
17291SG00001 - Réservoir de Puilboreau Débitmètre insertion distribution réservoir (1705RE130) TOTAL Renouvellement complet du matériel	-874,53
Réseau	



Corrections opérations années antérieures	13 736,40	
annulation Renouvellement de branchements 2020	12	13 736,40
Opérations année 2021		
Renouvellement d'accessoires réseau (vannes, ventouses, stabilisateurs, réducteurs)	1	-345,21
Renouvellement de branchements	271	-311 839,70
Renouvellement de compteurs DN15	137	-9 458,75
Renouvellement de compteurs DN20	5	-402,75
Renouvellement de compteurs DN30	3	-483,29
Renouvellement de compteurs DN40	1	-253,15
Renouvellement de compteurs DN50	1	-549,34
Renouvellement de compteurs DN60	1	-610,79
Renouvellement de compteurs DN80	1	-881,78
Renouvellement de compteurs DN100		0,00
SOLDE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/21		405 383,32



19.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits de distribution du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



20.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

➤ Décret n°2021-588 du 14 mai 2021 relatif à la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique

Le décret a pour effet la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique en vue notamment de mieux anticiper et gérer les épisodes de sécheresse en métropole et dans les territoires ultramarins. Il est composé de membres issus des différents collèges du Comité national de l'eau.

➤ Décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse

Le décret :

Encadre la réalisation d'études d'évaluation des volumes prélevables dans les milieux naturels en période de basses eaux pour les usages anthropiques, sur les bassins en déséquilibre sur cette période ;

Renforce l'encadrement et l'harmonisation à l'échelle du bassin et du département de la gestion de crise sécheresse dans les zones d'alerte et la célérité des décisions afin de renforcer l'efficacité et l'équité de celles-ci ;

Simplifie le classement de bassins en zone de répartition des eaux où des exigences renforcées dans la gestion des prélèvements sont applicables, en unifiant la compétence au seul niveau du préfet coordonnateur de bassin ;

Renforce la compétence du préfet coordonnateur de bassin en matière de gestion quantitative de la ressource en eau et notamment en matière de cadrage et de portage des études d'évaluation des volumes prélevables et d'approbation de leur répartition entre usages ;

Améliore le contenu du dossier de demande et de l'arrêté d'autorisation unique de prélèvement prévue pour la gestion collective de l'irrigation en répondant aux insuffisances et incompréhensions signalées par le juge ;

Renforce le statut de prescriptions annuelles du plan annuel de répartition qui fixe précisément à chaque irrigant le volume auquel il a droit et les modalités de prélèvement et d'en accélérer l'établissement de manière à coller à la temporalité des campagnes d'irrigation.



ENVIRONNEMENT

- **Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée**

Ce dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement qui sont les suivantes :

Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;

Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

- **Décret n°2021-837 du 29 juin 2021 portant diverses réformes en matière d'évaluation environnementale et de participation du public dans le domaine de l'environnement**

Le décret modifie plusieurs dispositions du code de l'environnement compte tenu des évolutions apportées par la loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Ce décret modifie également des dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure d'évaluation environnementale pour mieux transposer la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Enfin, ce décret modifie également une disposition du code la sécurité sociale.

- **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application.

Le décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n°2021-474 du 20 avril 2021 relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie du covid-19**



Le décret précise les bénéficiaires de l'interdiction des suspension, interruption ou réduction, y compris par résiliation de contrat, de la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau et de l'obligation de report des factures dues pour ces fournitures, prévue par l'article 14 de loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

En revanche, les fournisseurs et services distribuant l'eau potable pour le compte des communes compétentes au titre de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 333-1 du code de l'énergie et fournisseurs de gaz titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 443-1 du même code ne sont pas tenus d'appliquer les dispositions du VI de l'article 14 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 susmentionnée aux échéances de paiement de factures reportées en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19, exigibles entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➤ **Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux**

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". (**Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics**)

➤ **Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives**

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.

➤ **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**



La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :

La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérées. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;

L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.

Autres mesures :

Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;

Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;



L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

➤ **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum.

Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.

Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

➤ **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants ...) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

➤ **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.



➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1^{er} janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

2022-2023	
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	140 000 euros
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	215 000 euros
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	431 000 euros
Marchés de travaux et les contrats de concession	5 382 000 euros

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2021**

L'article 1 de l'arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau mentionné au tableau I de l'article 46 de la loi de finances pour 2012.

➤ **Décret n°2021-128 du 8 février 2021 relatif au vice-président représentant les usagers dans les conseils d'administration des agences de l'eau**

Le décret vient préciser que le deuxième vice-président représente à la fois les usagers économiques et les usagers non-économiques du conseil d'administration de chaque agence de l'eau.

➤ **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;

Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;



Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.

- **Arrêté du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement**

L'arrêté du 27 mai 2021 vient compléter l'arrêté du 19 octobre 2018 en y ajoutant les annexes 2 à 4 :

- Annexe 2 - système d'information de la planification de l'eau et des milieux aquatiques
- Annexe 3 - système d'information de l'hydrométrie et de la prévision des crues
- Annexe 4 - système d'information des services publics d'eau et d'assainissement

- **Décret n°2021-807, 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau en application de l'article L. 211-1**

Conformément à l'article 69 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le décret permet la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

- **Décret n°2021-1076 du 12 août 2021 relatif au Comité national de l'eau**

Le décret complète la composition du Comité national de l'eau, par l'ajout parmi ses membres du vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB) et du président du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML). Il intègre dans le collège des usagers, un représentant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, et met à jour l'intitulé de certains organismes représentés. Par ailleurs, il complète la disposition relative à la présidence des comités consultatifs et permanents.

- **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.

Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.